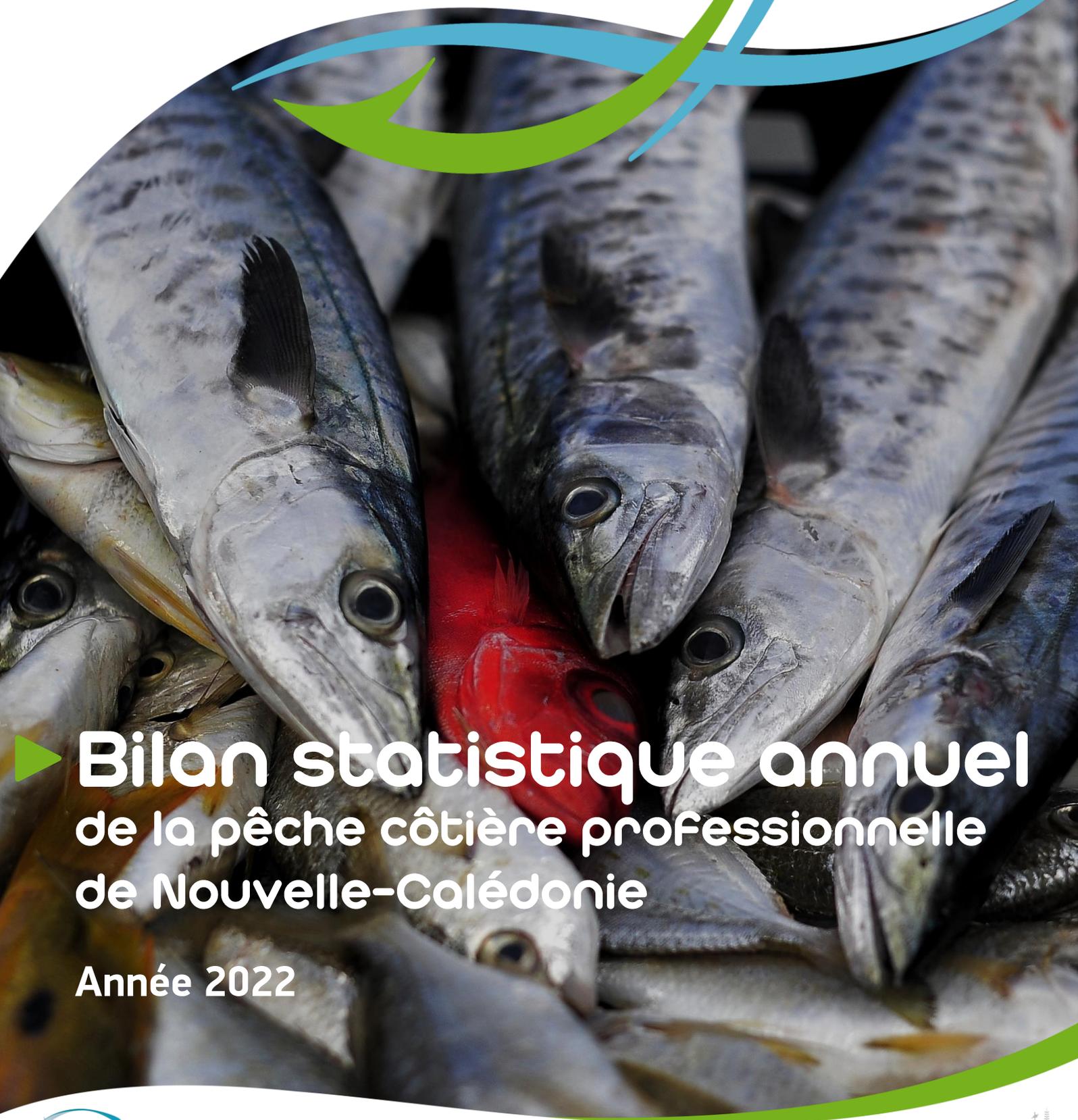


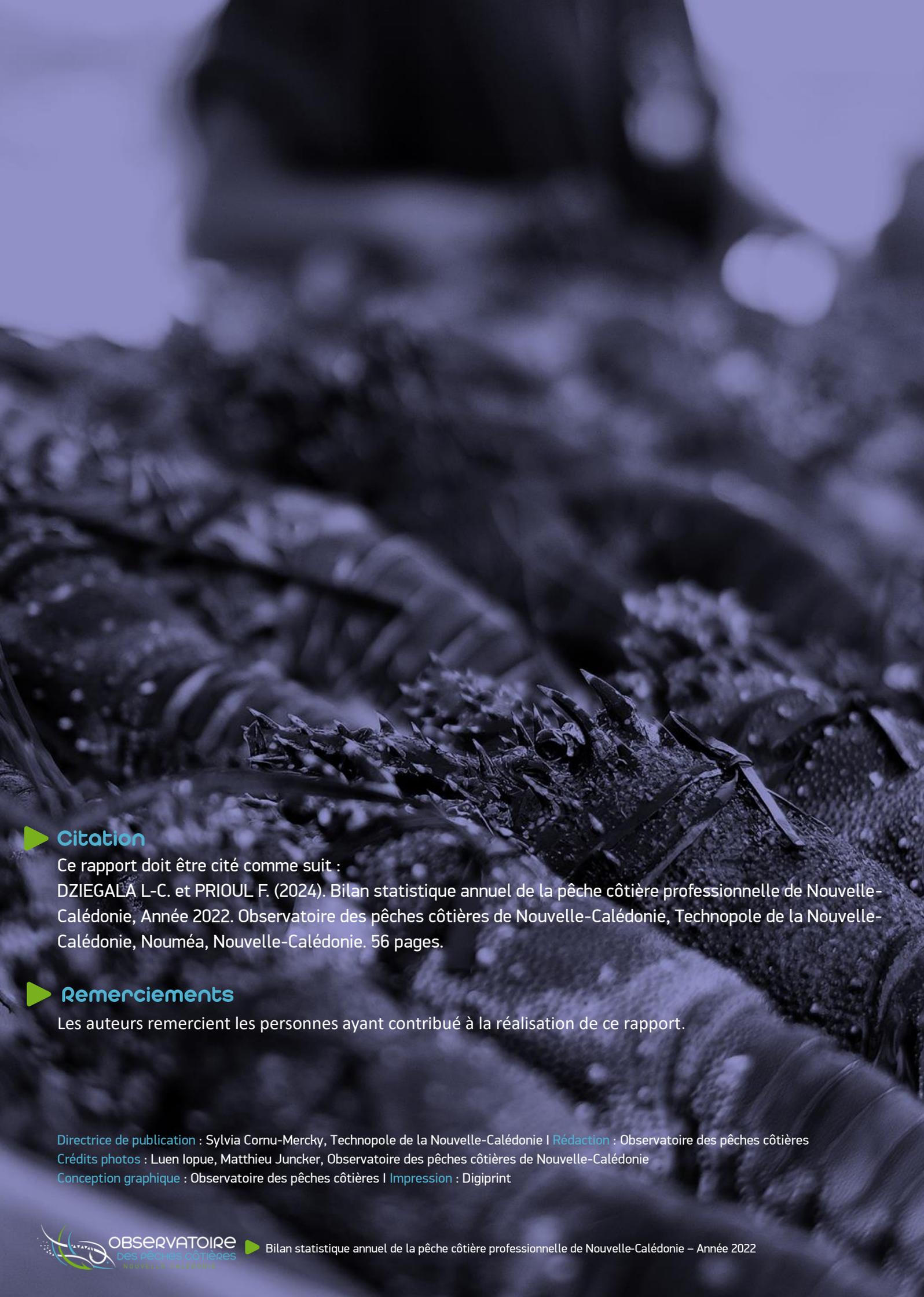


OBSERVATOIRE
DES PÊCHES CÔTIÈRES
NOUVELLE-CALÉDONIE



► **Bilan statistique annuel**
de la pêche côtière professionnelle
de Nouvelle-Calédonie

Année 2022



► Citation

Ce rapport doit être cité comme suit :

DZIEGALA L-C. et PRIOUL F. (2024). Bilan statistique annuel de la pêche côtière professionnelle de Nouvelle-Calédonie, Année 2022. Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie, Technopole de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. 56 pages.

► Remerciements

Les auteurs remercient les personnes ayant contribué à la réalisation de ce rapport.

Directrice de publication : Sylvia Cornu-Mercky, Technopole de la Nouvelle-Calédonie | Rédaction : Observatoire des pêches côtières

Crédits photos : Luen Iopue, Matthieu Juncker, Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie

Conception graphique : Observatoire des pêches côtières | Impression : Digiprint

Avant-propos

L'Observatoire des Pêches Côtières de Nouvelle-Calédonie a été créé en février 2020 à la demande des collectivités et avec l'appui des financements du Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE, 11^{ème} FED).

Géré par la Technopole de Nouvelle-Calédonie, il est le guichet unique concernant les données et les informations relatives à la pêche côtière, à l'échelle de la Nouvelle Calédonie. Sa mission est de « Centraliser, produire, valoriser, communiquer sur les données de la pêche côtière, afin d'éclairer les décisions ». Son plan stratégique se décline en 3 objectifs :

1. Accéder, centraliser et exploiter les informations sur la pêche côtière.

2. Améliorer les connaissances utiles à la pêche côtière.

3. Communiquer sur la pêche côtière et animer le réseau d'acteurs.

Pour faciliter la compréhension du secteur de la pêche professionnelle côtière et récifo-lagonaire¹ et de son évolution, l'Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie a publié pour la première fois en 2021 un bilan statistique détaillé des données de l'année 2019. Pour optimiser la collecte et les analyses des données de pêche professionnelle issues des 3 provinces, un outil informatique a été mis en place en 2021-2022, appelé « méta-infocentre ». Le bilan statistique présenté ici a été réalisé à l'aide du méta-infocentre et restitue les données 2022, ainsi que certaines données historiques.

Ce portrait de la filière est basé sur les éléments déclarés par les pêcheurs professionnels. Ceci doit être pris en considération pour toute interprétation. Également les données de la province des Îles pour l'année 2022 ne sont à ce jour pas disponibles.

Les informations synthétisées dans ce rapport sont diffusées en accord avec le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (SPNMCP) en charge des statistiques des pêches en Nouvelle-Calédonie.

¹ Pour faciliter la lecture, « la pêche côtière et récifo-lagonaire » sera simplement désignée par « la pêche côtière ».

Synthèse et chiffres clés

Les résultats présentés dans le cadre de cet ouvrage sont issus de la collecte des données déclarées par la filière de la pêche professionnelle côtière des trois provinces calédoniennes, pour l'année 2022. En général, les données de l'année n sont disponibles au sein des provinces en cours d'année $n+1$.

En 2021-2022, l'Observatoire des pêches côtières s'est doté d'un outil informatique, le « méta-infocentre », pour faciliter la collecte et l'analyse des données provinciales. Ce bilan 2022 de la filière est alimenté à partir des données traitées par le « méta-infocentre ». Il actualise, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, les indicateurs clés produits dans le cadre de la première édition du bilan statistique de la pêche côtière professionnelle (année 2019). Ces indicateurs simples seront utiles pour suivre l'évolution de l'activité de pêche professionnelle, selon des composantes halieutiques et économiques.

Les résultats présentés sont issus des carnets de pêches fournis par **258 pêcheurs** en province Sud et Nord, couplés aux données transmises par chacun des trois points centralisant les achats de produits marins en province des Îles Loyauté.



La pêche embarquée est pratiquée à **78 % par des hommes et 22 % par des femmes**. La pratique de la pêche à pied met quant à elle en évidence une activité légèrement en faveur des hommes (54%/46%). La pyramide des âges met en évidence une filière plutôt âgée, peu importe le genre, avec une **moyenne de 51 ans** pour les hommes et pour les femmes. La flottille se caractérise par une **majorité (80 %) de navires en aluminium** dont près de la moitié est inférieure à 4,7 mètres.

La production globale déclarée en 2022 est de **752 tonnes de produits marins**, en équivalent poids entier (EPE), soit une baisse de 9,6 % par rapport à 2021. Cette production est répartie à 62 % en province Sud, 38 % en province Nord et inconnue en province des Îles Loyauté. La catégorie des poissons récifo-lagonaires représente 59 % de ce volume de production, tandis que les holothuries en représentent 19 %. Associé à cette production, le **chiffre d'affaires global déclaré est de 541 MF** pour 2022 (relativement stable par rapport aux 594 MF de 2021 et 607 MF de 2020). La catégorie des poissons récifo-lagonaires représente 52 % et les crustacés 26 % de ce chiffre d'affaires.



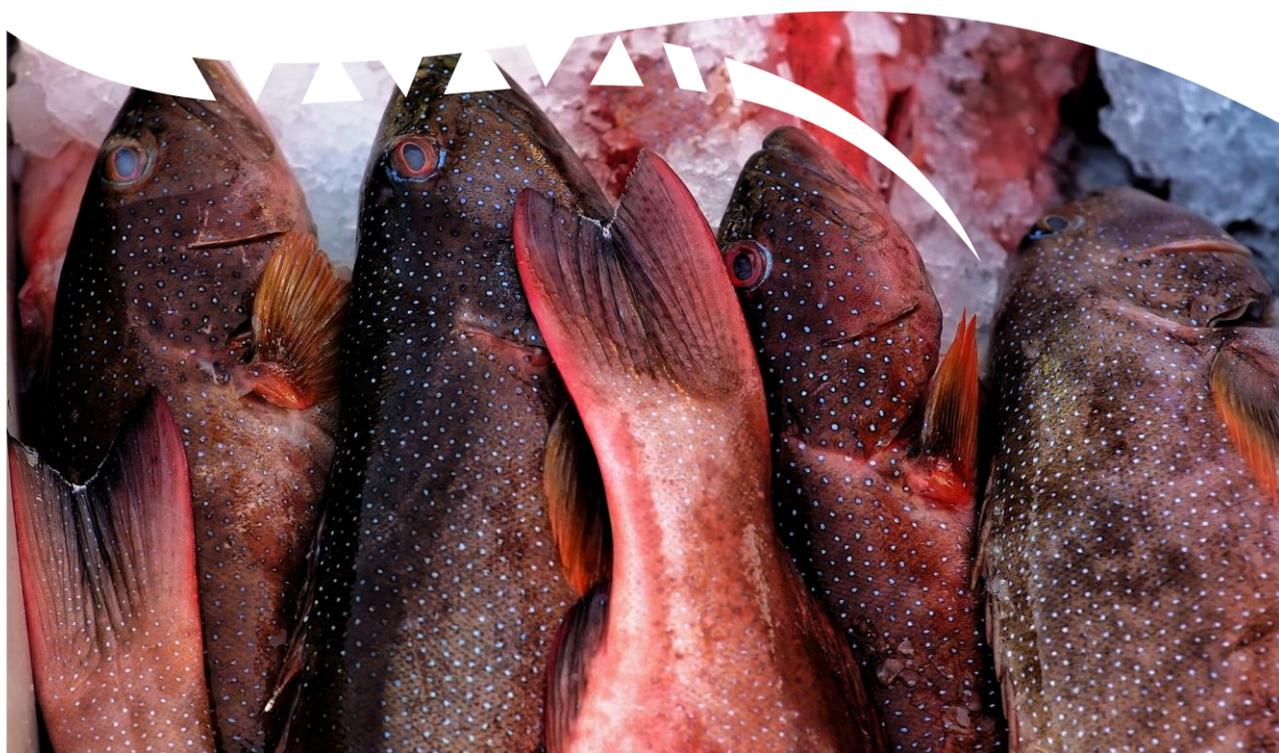
La filière peut également être décrite par certains indicateurs clés tels que : **13 134 jours de mer déclarés**, un niveau de capture moyen de **56,8 kg par jour de mer**, des **débarquements annuels moyens par pêcheur de 2,9 tonnes** de produits marins, une consommation moyenne de **1,2 L de carburant par kg** de produit marin pêché, ainsi qu'un **chiffre d'affaires moyen à la première vente de 1015 CFP par kg** de produit marin pêché.

Ce rapport fournit pour la quatrième année consécutive des éléments détaillés sur l'activité de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie. Produire ces synthèses et suivre l'évolution des indicateurs dans le temps contribueront à renforcer la structuration de la filière, et éclairer les instances publiques qui œuvrent à la gestion des pêches.

Sommaire

1	Organisation de la pêche côtière professionnelle	11
1.1	Les professionnels de la pêche côtière en Nouvelle-Calédonie	11
▶	Pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle	11
▶	Caractéristiques de la population des professionnels de la pêche côtière	11
▷	Genre	11
▷	Classes d'âge	12
1.2	Autorisations de pêche professionnelle côtière délivrées en Nouvelle-Calédonie	13
▶	Autorisation de pêche côtière professionnelle provinciale	13
▶	Autorisations de pêche spécifique et spéciale	14
1.3	Flotte de pêche côtière en Nouvelle-Calédonie	15
▶	Navires de pêche côtière professionnelle	15
▷	Typologie des navires	16
>	Matériaux	16
>	Longueur	16
1.4	Répartition des pêcheurs professionnels et des tailles de navire par grandes zones de pêche	17
2	Production déclarée de la pêche côtière professionnelle	19
2.1	Production globale et historique	19
2.2	Production par catégorie d'espèces et évolution	19
2.3	Production au niveau spécifique	21
▶	Evolution de la production des principales espèces débarquées	21
2.4	Production par grande zone de pêche	22
3	Données économiques déclarées de la pêche côtière professionnelle	23
3.1	Chiffre d'affaires global et historique	23
3.2	Chiffre d'affaires par catégorie d'espèce et évolution	24
3.3	Chiffre d'affaires au niveau spécifique	25
▶	Evolution du chiffre d'affaires des principales espèces débarquées	25
3.4	Chiffre d'affaires par grande zone de pêche	26
3.5	Prix de première vente et prix au consommateur (marché de la Moselle)	27
▶	Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production	27
▶	Focus holothuries : classement des espèces en fonction de leur valeur : CITES, haute, moyenne, faible	27
▶	Comparaison entre le prix de première vente et le prix consommateur final	28

3.6	Zoom sur la consommation et l'aide au carburant	29
4	Caractérisation de la Flotte de pêche professionnelle côtière par métier	30
4.1	Métier “filet à poissons récifo-lagonaires”	32
4.2	Métier “main / plongée aux holothuries”	34
4.3	Métier “ligne à main aux poissons récifo-lagonaires”	36
4.4	Métier “nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers”	38
4.5	Métier “main / plongée aux langoustes”	40
4.6	Métier “main / plongée aux mollusques”	42
4.7	Métier “moulinet aux poissons profonds ”	44
4.8	Métier “traîne aux poissons du large ”	46
5	Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle	48
5.1	Effort de pêche.....	48
5.2	Capture par unité d'effort.....	49
5.3	Facteurs économiques	49
5.4	A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie	49
6	Conclusion - Perspectives	50
	Annexes	51



Liste des tableaux

Tableau 1 Nombre de patrons pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie	11
Tableau 2 Nombre d'autorisations de pêche côtière professionnelle délivrées en Nouvelle-Calédonie. En province Nord, (N) correspond aux autorisations de pêche embarquée et (P), à pied	13
Tableau 3 Nombre d'autorisations de pêche spécifique/spéciale délivrées en Nouvelle-Calédonie.	14
Tableau 4 Nombre de navires inscrits à la pêche côtière professionnelle	15
Tableau 5 Volumes de captures (tonnes EPE) déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province (les % de poids totaux sont donnés par rapport à la production totale à savoir 832,1 tonnes).....	20
Tableau 6 Informations sur l'aide au carburant et la consommation réalisée par la pêche côtière professionnelle en 2022.....	29
Tableau 7 Volume de captures par métier (en bleu les principaux métiers)	30
Tableau 8 Chiffre d'affaires par métier (en bleu les principaux métiers)	30
Tableau 9 Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022.....	32
Tableau 10 Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022	34
Tableau 11 Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « ligne à main à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022	37
Tableau 12 Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022 (pêcheurs à pieds (a), pêcheurs embarqués (b)).....	38
Tableau 13 Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux langoustes » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022.....	40
Tableau 14 Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022 (pêcheurs à pieds (a), pêcheurs embarqués (b)).....	42
Tableau 15 Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022	44
Tableau 16 Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « traîne aux poissons du large » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022	47
Tableau 17 Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle en 2022 pour chaque province et pour l'ensemble du territoire. La colonne « Général » affiche la somme des colonnes pour les deux premiers indicateurs, et la moyenne pour les indicateurs suivants.	48
Tableau 18 Volumes de captures des espèces pêchées par province en 2022	51
Tableau 19 Chiffre d'affaires (CA) et prix moyen à la première vente (CFP) des espèces principalement pêchées par catégorie par province en 2022	55

Liste des Figures

Figure 1 Répartition de la population des pêcheurs à pied (à gauche) et des pêcheurs embarqués (à droite) selon le genre	12
Figure 2 Répartition de la population des pêcheurs embarqués selon le genre par province	12
Figure 3 Pyramide des âges de la population de pêcheurs côtiers professionnels des provinces Sud et Nord (à gauche pour les femmes, à droite pour les hommes). Les médianes sont représentées en vert.....	13
Figure 4 Evolution du nombre d'autorisations délivrées par les provinces de Nouvelle-Calédonie (10 dernières années).....	14
Figure 5 Répartition des navires selon leur matériau de fabrication en Nouvelle-Calédonie.....	16
Figure 6 Classes de taille des navires autorisés à la pratique de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie.....	16
Figure 7 Répartition des pêcheurs professionnels et des nombres et tailles de navire par grandes zones de pêche	17
Figure 8 Evolution de la production totale déclarée (tonnes EPE) de la pêche côtière professionnelle sur les dix dernières années, ventilée par province.....	19
Figure 9 Répartition des volumes de captures déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province (camemberts à gauche) et évolution de la production déclarée de la pêche côtière professionnelle (en tonnes EPE) par catégorie d'espèces ciblées par province, sur les six dernières années (histogrammes à droite).....	20
Figure 10 Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées, par catégorie et par province, de 2018 à 2022.....	21
Figure 11 Volume de production global (histogramme de gauche) et volume de production des espèces principalement pêchées (histogramme de droite) pour chaque grande zone de pêche et pour chacune des provinces	22
Figure 12 Evolution du chiffre d'affaires (CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle calédonienne.....	23
Figure 13 Evolution du chiffre d'affaires (CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle pour les trois provinces sur les cinq dernières années.....	24
Figure 14 Evolution du chiffre d'affaires déclaré (en M francs CFP) issu des principales espèces débarquées, par province, de 2018 à 2022	25
Figure 15 Chiffre d'affaires global (histogrammes de gauche) et chiffre d'affaires issu des espèces principalement pêchées (histogrammes de droite) pour chaque grande zone de pêche et pour chacune des provinces.....	26
Figure 16 Evolution du prix de première vente annuel moyen par catégorie de captures entre 2012 et 2022...	27
Figure 17 Prix de première vente moyen (XPF/kg en EPE) des principales espèces d'holothuries pêchées (moyenne sur les 3 dernières années 2020,2021,2022)	28
Figure 18 Evolution du prix de première vente annuel moyen (XPF/kg en EPE) selon la valeur des espèces d'holothuries entre 2012 et 2022.....	28
Figure 19 Comparaison des prix de première vente et consommateur relevé au marché de Moselle en 2022 ..	29
Figure 20 Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures pour le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022.....	32
Figure 21 Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022.....	33
Figure 22 Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures pour le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022	34



Figure 23 Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022.....	35
Figure 24 Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « ligne à main à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022.....	36
Figure 25 Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « ligne à main à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022.....	37
Figure 26 Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022.....	38
Figure 27 Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022.....	39
Figure 28 Répartition du nombre de pêcheurs pour le métier [...] en 2022...	42
Figure 29 Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux langoustes » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022.....	41
Figure 30 Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures pour le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022.....	42
Figure 31 Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022.....	43
Figure 32 Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures pour le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022.....	44
Figure 33 Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022.....	44
Figure 34 Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures pour le métier « traîne aux poissons du large » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022.....	46
Figure 35 Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier) [...] 2022	48
Figure 36 Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Sud sur les dix dernières années.....	55
Figure 37 Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Nord sur les dix dernières années.....	55

Considérations sur l'analyse des informations collectées

► Procédure de collecte et nature des données

Pour la province Sud et la province Nord, les pêcheurs professionnels détenteurs d'une autorisation de pêche remplissent leurs obligations réglementaires notamment par la remise de leurs carnets de pêche, qui regroupent les informations de l'ensemble des campagnes de l'année. Pour chaque campagne, en principe, une fiche de pêche est renseignée, compilant les informations relatives à l'activité, telles que les jours et les zones de pêche, le volume de capture par espèce, le chiffre d'affaires par espèce ainsi que les frais d'exploitation. Les déclarations de capture de l'année n sont retournées au service compétent en début d'année n+1, au moment du renouvellement des autorisations de pêche. L'ensemble de ces informations est saisi informatiquement en début d'année n+1, dans les bases de données pêche des provinces Sud et Nord. Ces bases de données alimentent le méta-infocentre de l'Observatoire des pêches.

Pour la province des Îles Loyauté, les données déclarées sont issues de trois structures, localisées sur chacune des 3 îles : l'Unité de Conditionnement des Produits de la Mer (UCPM) de Lifou, l'UCPM d'Ouvéa et l'association des pêcheurs de Maré. Les captures qui ne transitent pas par ces 3 structures n'ont pas pu être répertoriées, à l'exception de quelques fiches de pêche restituées par des pêcheurs de Lifou. En 2021, la province Sud a mis son application de collecte de données de pêche à disposition de la province des Îles Loyauté pour y importer et y héberger ses données, qui ont également été intégrées dans le méta-infocentre.

Les services provinciaux et l'Observatoire des pêches côtiers collaborent en continu avec les pêcheurs professionnels pour améliorer les fiches de pêche, plus spécifiquement la précision des renseignements, l'harmonisation des données et la cohérence lors de la saisie.

► Couverture de collecte

Deux notions sont définies :

- **Taux de couverture** : Pourcentage des pêcheurs ayant rendu leurs fiches de pêche pour l'année concernée = nombre de carnets rendus / nombre de carnets délivrés

- **Taux de renouvellement** : Proportion de pêcheurs ayant une autorisation en année n, qui possédaient déjà une autorisation en année n-1



En province Nord

47 %

Taux de couverture

67 %

Taux de renouvellement



En province Sud

84 %

Taux de couverture

85 %

Taux de renouvellement



En province des Îles Loyauté

En l'absence de collecte des carnets de pêche en 2022, les statistiques de la pêche côtière ne peuvent être présentées

1. Organisation de la pêche côtière professionnelle

1.1. Les professionnels de la pêche côtière en Nouvelle-Calédonie

► Pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle

La Nouvelle-Calédonie compte 440 patrons pêcheurs professionnels inscrits à la pêche côtière soit 7 pêcheurs professionnels de moins qu'en 2021, déclarés sur le territoire : 364 pêcheurs embarqués répartis sur les trois provinces et 76 pêcheurs à pied (27 pêcheurs à pied professionnels de plus qu'en 2021) pour la province Nord,

seule province où la pêche à pied est formalisée (Tableau 1). Par ailleurs, la province Sud comptabilise 120 matelots, les autres provinces ne disposant pas de suivi précis des membres d'équipage. Le nombre total de pêcheurs professionnels répertoriés s'élève ainsi à 560.

> **Tableau 1** : Nombre de patrons pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie

Provinces	Nb patrons pêcheurs embarqués	Nb patrons pêcheurs à pied	Nb total patrons pêcheurs
P. Sud	135	0	135
P. Nord	229	76	305
Total	364	76	440

► Caractéristiques de la population des professionnels de la pêche côtière

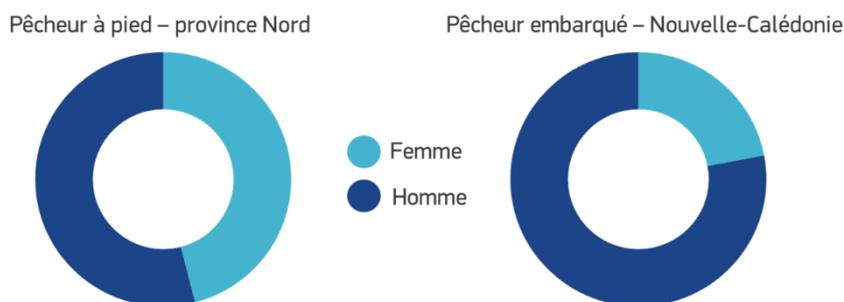
Le traitement des données de genre et d'âge a été réalisé pour les pêcheurs embarqués ou les pêcheurs à pied déclarés uniquement (excluant les membres d'équipage), pour lesquels ces informations sont disponibles.

▷ Genre

Au sein de la population de pêcheurs professionnels inscrits à la pêche côtière, tout type de pêche confondu, le ratio relatif au genre est largement en faveur des hommes, soit 78 % d'hommes et 22 % de femmes. La figure 1 présente le ratio pour la pêche embarquée et la pêche à pied (province

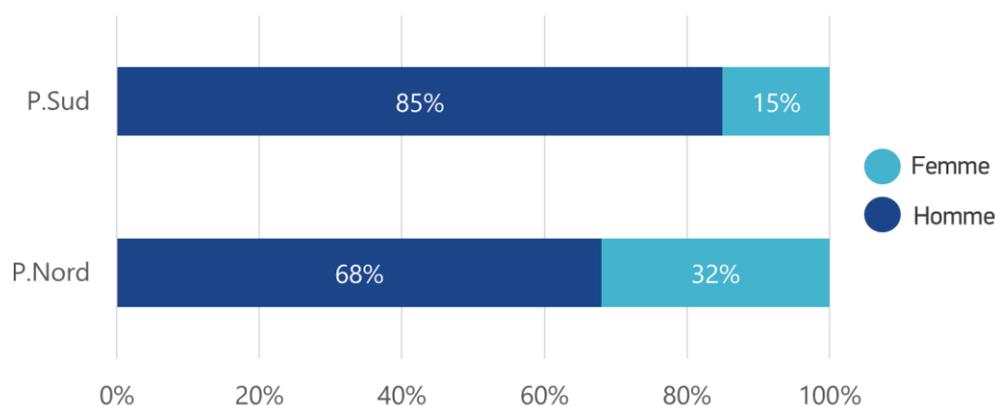
Nord uniquement). Il apparaît que cette dernière est désormais pratiquée en majorité par les hommes (54%) alors que la répartition était équivalente en 2021 et largement en faveur des femmes (72%) en 2020.

> **Figure 1** : Répartition de la population des pêcheurs à pied (à gauche) et des pêcheurs embarqués (à droite) selon le genre



La répartition des genres des pêcheurs embarqués diffère entre provinces (figure 2), avec une proportion beaucoup plus importante d'hommes que de femmes en province Sud, par rapport à la province Nord.

> **Figure 2** : Répartition de la population des pêcheurs embarqués selon le genre par province



▶ **Classes d'âge**

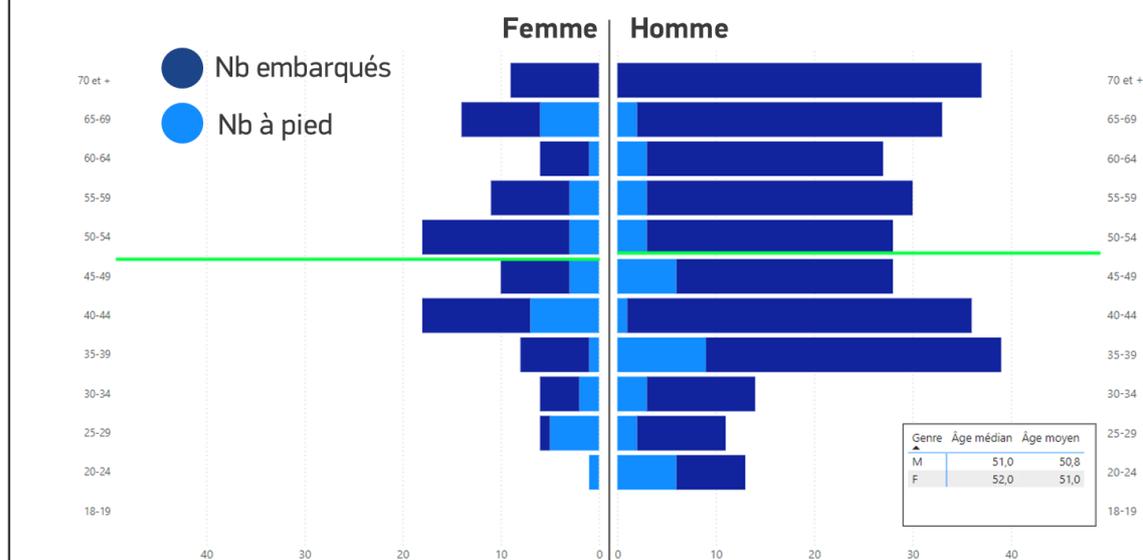
Pour les provinces Sud et Nord, 9 % des pêcheurs dont l'âge est connu ont plus de 30 ans. Chez les hommes, 53 % des effectifs ont plus de 50 ans. Le nombre d'individus par classe d'âge est relativement bien réparti entre 35 ans et 70+ avec un pic dans ces deux extrêmes, l'âge médian est égale à 51 ans pour les hommes (figure 3). Chez les femmes, le nombre d'individus par classe d'âge est globalement moins uniforme. Le groupe entre 40 ans et 70+ représente 83 % de l'effectif total des femmes exerçant la pêche côtière professionnelle. L'âge médian des femmes est de 52 ans.

La moyenne d'âge est de 51 ans, équivalente pour les hommes et pour les femmes.

Les données relatives à l'âge ne sont pas disponibles en 2022 pour la province des Îles Loyauté. Les quelques données disponibles indiquent une majorité de pêcheurs dans des classes d'âge plus jeunes que pour les autres provinces.



> Figure 3 : Pyramide des âges de la population de pêcheurs côtiers professionnels des provinces Sud et Nord (à gauche pour les femmes, à droite pour les hommes). Les médianes sont représentées en vert



1.2. Autorisations de pêche professionnelle côtière délivrées en Nouvelle-Calédonie

► Autorisation de pêche côtière professionnelle provinciale

Les autorisations délivrées par l'ensemble des trois provinces pour la pratique de la pêche professionnelle côtière sont au nombre de 493, réparties comme indiqué dans le tableau 2.

> Tableau 2 : Nombre d'autorisations de pêche côtière professionnelle délivrées en Nouvelle-Calédonie. En province Nord, (N) correspond aux autorisations de pêche embarquée et (P), à pied

Province	Nb autorisations
P. Sud	158
P. Nord	335
N	259
P	76
Total	493

Les autorisations sont délivrées au pêcheur professionnel détenteur d'une entreprise de pêche enregistrée au répertoire d'identification des entreprises RIDET. Pour la pêche embarquée, une autorisation est délivrée pour chaque navire armé que le pêcheur possède. Seule la province Nord délivre des autorisations pour la pratique professionnelle de la pêche à pied.

La figure 4 présente l'évolution du nombre d'autorisations de pêche professionnelle côtière délivrées par les provinces ces dix dernières années.

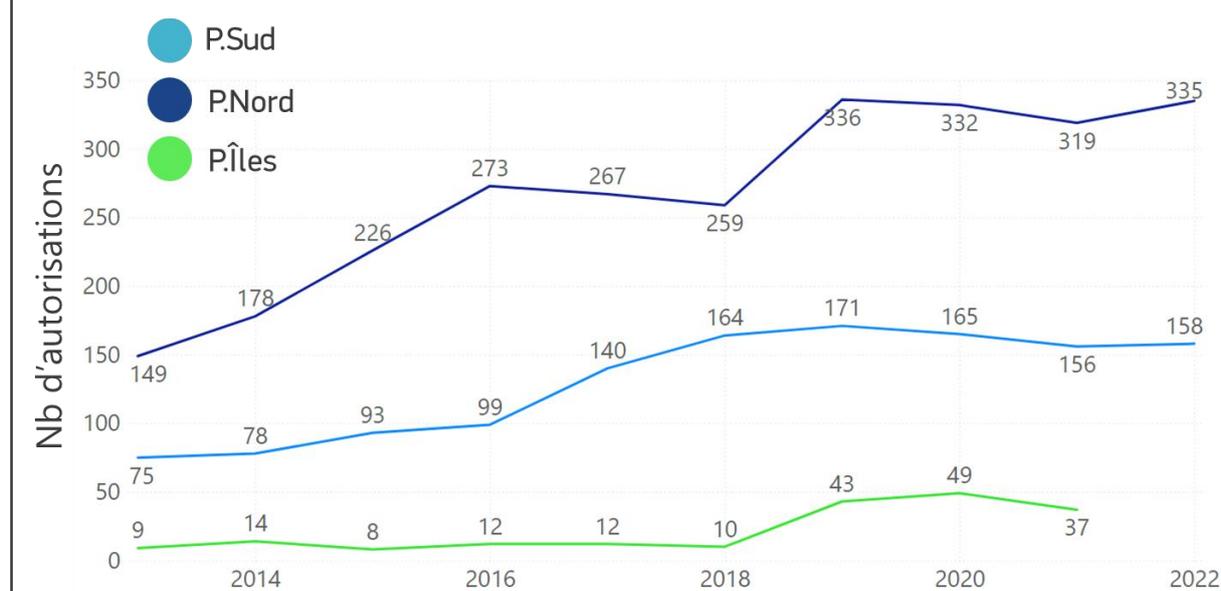
En province Nord, le nombre d'autorisations de pêche embarquée a suivi une tendance globalement haussière jusqu'en 2022 malgré de fortes fluctuations ces dix dernières années, avec un minimum de 149 atteint en 2013 et un maximum en 2019 (270 autorisations de pêche embarquée + 48 autorisations de pêche à pied). A noter qu'une nouvelle base de données a été mise en place en 2014, conduisant à une perte partielle de données sur les années antérieures. En 2022, 259 autorisations ont été délivrées, 3 de moins que l'an passé. La délivrance d'autorisations de pêche à pied, débutée en 2018, est devenue obligatoire en 2019 (48 autorisations). En 2022, 76 autorisations de pêche à pied ont été délivrées, 27 de plus qu'en 2021.

En province Sud, le nombre d'autorisations de pêche a augmenté progressivement entre 2012 et 2016, passant de 74 à 99 autorisations. L'augmentation a été plus marquée de 2017 à 2019, où le maximum de 158 autorisations a été atteint. En 2022, le nombre d'autorisation de pêche délivré est de 158. Les nouveaux demandeurs sont issus de créations d'entreprises soutenues financièrement par la province, des secteurs du bâtiment et du nickel en crise, et correspondent à des pêcheurs de crabes de la Zone Côtière Ouest dont l'autorisation a été régularisée.



En province des Îles Loyauté, les données sont parcellaires jusqu'en 2019, année où les pêcheurs ont été répertoriés de manière exhaustive, à la demande de l'Observatoire des pêches côtières (73 autorisations). En 2021, le nombre d'autorisations s'élève à 37 contre 51 en 2020. Aucune information n'est disponible pour 2022.

> Figure 4 : Evolution du nombre d'autorisations délivrées par les provinces de Nouvelle-Calédonie (10 dernières années)



► Autorisations de pêche spécifique et spéciale

Les autorisations de pêche spécifique (province Sud) et spéciale (province Nord) pour la pêche embarquée et la pêche à pied constituent par leur contingentement un outil de régulation de l'accès à la ressource. Elles concernent les espèces d'intérêt pour lesquelles un suivi particulier de l'activité de pêche a été jugé nécessaire. Ces espèces peuvent faire l'objet de restrictions quantitatives définies par un effort global de pêche ou un total admissible de capture (TAC). Délivrées par la province Sud et la province

Nord, elles sont au nombre de 916 pour la pêche embarquée (tableau 3). La province Nord délivre également des autorisations spéciales pour la pratique de la pêche à pied. Celles-ci concernent cinq espèces et sont au nombre de 76 (crabe de palétuvier : 60, holothurie : 19, mullet : 32, maquereau : 2, aiguillette : 1). Le dispositif des autorisations spéciales n'existe pas en province des Îles Loyauté.

Un pêcheur professionnel, embarqué ou à pied, peut détenir grâce à son autorisation de pêche côtière plusieurs autorisations de pêche spécifiques. Par exemple, un pêcheur à pied en possession d'une autorisation provinciale peut détenir une autorisation de pêche spécifique « crabes de palétuvier » et une autorisation de pêche spécifique « troca ». Dans le tableau 3, lorsqu'aucun chiffre n'apparaît pas dans une cellule, cela signifie qu'aucune autorisation spécifique ou spéciale n'est délivrée par la province correspondante. Lorsque le chiffre est de zéro, l'autorisation spécifique ou spéciale peut être délivrée par la province correspondante mais aucune ne l'a été pour l'année concernée.

> **Tableau 3** : Nombre d'autorisations de pêche spécifique/spéciale délivrées en Nouvelle-Calédonie

Pêcheurie spécifique	P. Sud	P. Nord	Total
Aiguillettes		17	17
Amusium		0	0
Bénitiers	35		35
Crabes	99	180	279
Holothuries	48	122	170
Juveniles huitre destinés à l'aquaculture	1		1
Juveniles langoustes destinés à l'aquaculture	0		0
Maquereaux		24	24
Mulets		141	141
Organismes marins d'aquarium	2	0	2
Poisson du large		1	1
Sardines et Anchois		0	0
Trocas	59	109	168
Vivaneaux / Poissons profonds	30	48	78
Total	274	642	916

Statut de patron-pêcheur

Attendu par les pêcheurs côtiers professionnels, le statut de patron-pêcheur a été créé par la délibération n° 122 du 30 décembre 2020 assortie d'un arrêté d'application adopté le 20 avril 2021 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ce statut de patron-pêcheur représente une marque de reconnaissance de la profession au même titre que le statut d'agriculteur. Il est le fruit de la concertation entre la Confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie et le gouvernement.

Il permet de créer un corpus de professionnels avec lesquels la Nouvelle-Calédonie peut engager les travaux de structuration de la profession à l'échelle du pays. Ce statut est valable trois ans à l'issue desquels le professionnel doit faire une demande de renouvellement. Cependant, chaque année, pour maintenir leur statut, les pêcheurs doivent justifier des mêmes obligations que lors de sa délivrance. Les détenteurs du statut de patron-pêcheur sont éligibles à l'exonération de TGC sur des produits et équipements nécessaires à leur activité (filets, hameçons, bouées de sauvetage etc.).

1.3. Flotte de pêche côtière en Nouvelle-Calédonie

► Navires de pêche côtière professionnelle

Les provinces délivrent des autorisations de pêche professionnelle à des pêcheurs pour l'exploitation d'un ou de plusieurs navires. L'armement de ces navires à l'échelle du territoire est matérialisé par la délivrance d'un permis de navigation et d'un rôle d'équipage.

 **405**
navires liés à une autorisation de pêche provinciale

► soit une augmentation de 2 unités par rapport à 2021

> **Tableau 4** : Nombre de navires inscrits à la pêche côtière professionnelle

	Nb navires
P. Sud	154
P. Nord	251
Total	405

► Typologie des navires

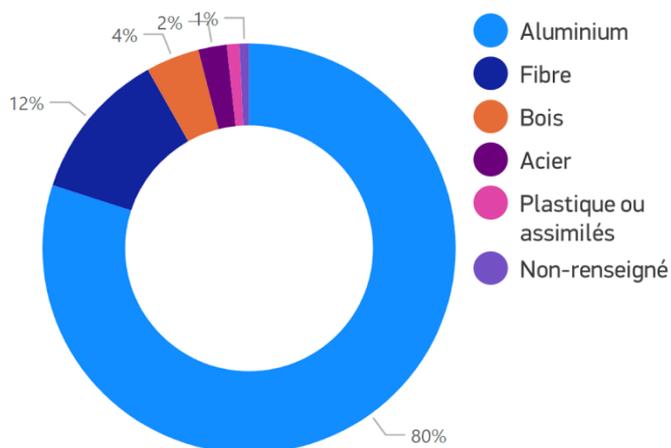
> Matériaux

Plus des trois quarts des embarcations professionnelles de Nouvelle-Calédonie sont en aluminium (80 %). Le reste constitue un panel de navires majoritairement en fibre (12 %) ou en bois (4 %). On trouve également dans une moindre mesure des navires en acier et en plastique ou assimilés (2%). Pour 1 % des navires professionnels, l'information est manquante. Globalement, cette répartition pays (figure 5) est similaire à la répartition qui existe au niveau de chaque province. La dominance de l'aluminium reflète l'offre locale des vendeurs de bateaux ; elle est expliquée par la rusticité et la facilité d'entretien de ce matériau.

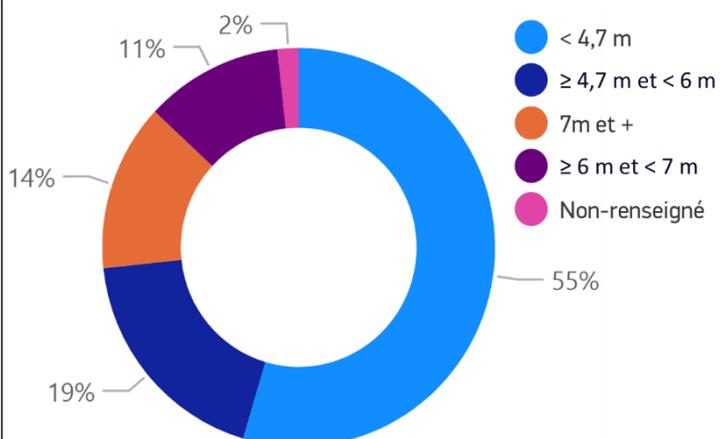
> Longueur

Les classes de tailles des navires ont été définies en cohérence avec le règlement 227, applicable aux navires relevant de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, relatif aux navires à usage professionnel (NUP) de longueur inférieure ou égale à 12 m, validé en commission régionale de sécurité en 2014 (Direction des Affaires Maritimes de Nouvelle-Calédonie). La majeure partie des navires de la pêche professionnelle côtière (73 %) a une taille inférieure à 6 m. Le reste des navires se situe entre 6 et 7 m (11 %), et au-delà de 7 m (14 %). Pour seulement 1 % des navires professionnels la catégorie de taille n'est pas renseignée. Les bateaux de pêche de plus de 12 m sont interdits dans les eaux provinciales, sauf régime dérogatoire. Les gammes de tailles choisies par les pêcheurs découlent essentiellement des conditions de navigation et bathymétriques du lagon ou de la zone de pêche considérée selon les limites fixées par les catégories de navigations.

> Figure 5 : Répartition des navires selon leur matériau de fabrication en Nouvelle-Calédonie



> Figure 6 : Classes de taille des navires autorisés à la pratique de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie



A l'échelle provinciale, on observe que la province Sud présente une flotte dont la part des navires de grande taille est plus importante que celle de la province Nord avec 20 % de navires dont la taille est supérieure ou égale à 7 mètres, contre 10 %. En province des Îles Loyauté, les données relatives à l'enregistrement des navires semblent sous-estimées, seulement 8 navires sont répertoriés en 2021, et aucune donnée n'est disponible en 2022.

1.4. Répartition des pêcheurs professionnels et des tailles de navire par grandes zones de pêche

Pour représenter la pêche professionnelle d'une façon homogène et cohérente à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, l'OPC a proposé d'utiliser une représentation par grandes zones géographiques. Ce mode de représentation permet également, en attendant les effets de l'amélioration engagée de la qualité des données issues des fiches de pêche, de s'affranchir d'une part des différents formats de zonage de pêche des provinces et d'autre part de l'imprécision des certaines données déclarées.

La carte (figure 7) présente en parties colorées les grandes zones de pêche côtière selon un découpage territorial basé sur les Entités Territoriales Homogènes (ETH) de la province Nord qui correspondent à des bassins d'emploi et sont des regroupements de communes qui ont des affinités économiques, démographiques et socio-économiques. Leurs équivalents en province Sud s'articulent autour des zones Patrimoine mondial UNESCO (Grand Lagon Sud et Zone Côtière Ouest).

En province Nord :

- > Espace de l'Ouest : Voh + Koné + Pouembout + Poya
- > Grand Nord : Kaala-Gomen + Koumac + Bélep + Poum + Ouégoa + Pouébo
- > Sud Minier : Houaïlou + Canala + Kouaoua
- > Côte Océanienne : Hienghène + Touho + Poindimié + Ponérihouen

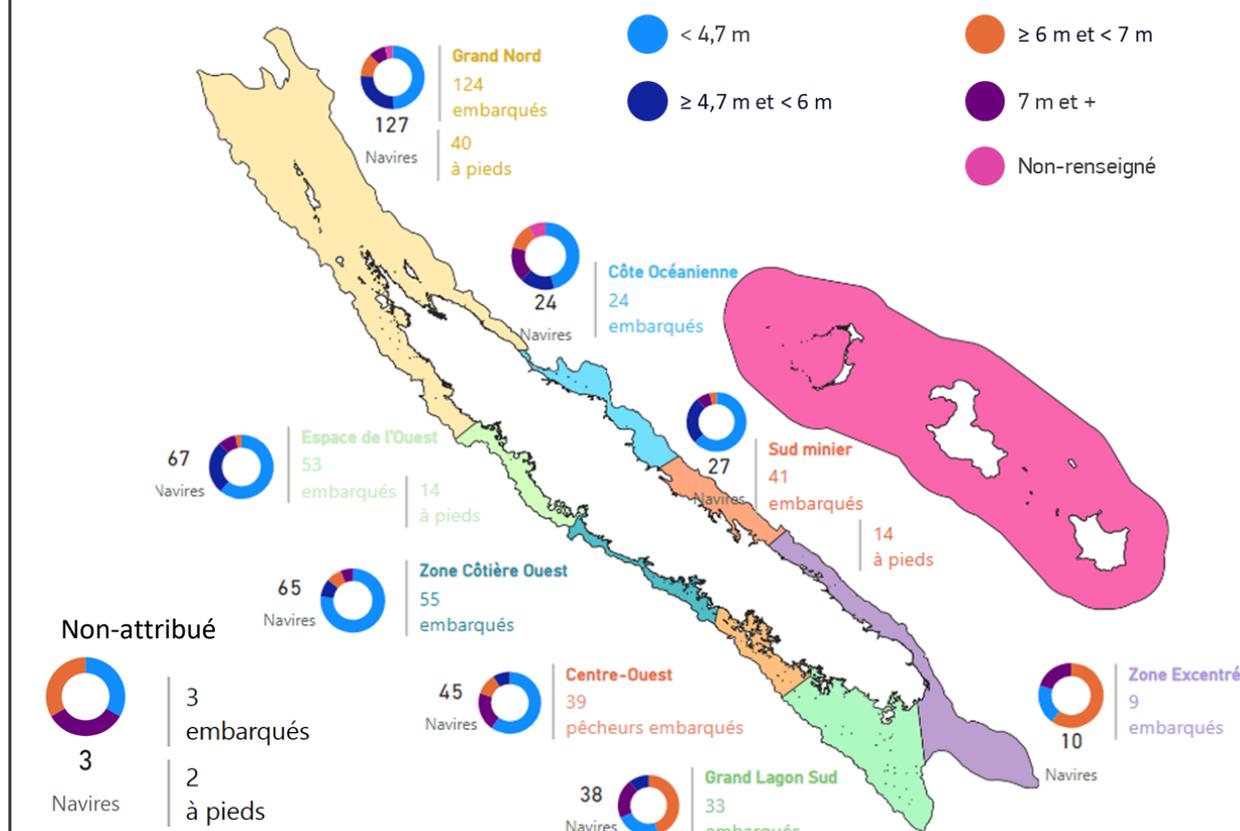
En province Sud :

- > Zone Côtière Ouest : Bourail + La Foa + Moindou
- > Centre-Ouest : Boulouparis + Dumbéa + Païta
- > Grand Lagon Sud : Mont-Dore + Noumea
- > Zone Excentrée : Île des Pins + Touho + Yaté

En province des Îles Loyauté :

- > Un grand ensemble qui peut être fractionné par Îles Loyauté (Maré, Lifou et Ouvéa)

> Figure 7 : Répartition des pêcheurs professionnels (embarqués et à pied) et des nombres et tailles de navire par grandes zones de pêche



La carte fait également figurer le nombre de pêcheurs professionnels embarqués et à pied par grande zone de pêche. Le décalage avec les chiffres du tableau 1 s'explique par le fait que pour certains pêcheurs, aucun ETH n'est, à ce jour, associé. Leur nombre est indiqué dans le graphique en marge intitulé "vide".

Le Grand Nord apparaît clairement comme la zone de pêche avec le plus grand nombre de pêcheurs possédant une

autorisation à la fois pour la pêche embarquée et la pêche à pied.

On note par ailleurs que la typologie des navires est différente selon les zones de pêche, les navires les plus grands étant privilégiés dans le sud du territoire et historiquement aux Îles Loyauté (proportion plus importante).

Arbitrage méthodologique pour la ventilation des captures par grandes zones de pêche

A ce jour, la structure des données saisies dans les fiches de pêche ne permet pas de ventiler les captures par grandes zones. En effet, les fiches de pêche sont structurées autour d'une campagne de pêche. C'est à cette échelle qu'elles indiquent le nombre de jours de pêche, les zones de pêches fréquentées et les captures réalisées, par espèce ou produit. Il n'est donc pas possible de savoir précisément de quelle(s) zone(s) de pêche spécifique provient une espèce ou un produit capturé, ni le temps de pêche spécifique alloué à sa capture.

En attendant une amélioration de la précision des fiches de pêches (en cours avec de premières applications dès 2023), deux options méthodologiques ont été envisagées pour représenter les captures réalisées par les pêcheurs professionnels par grande zone :

➤ Répartir équitablement toutes les captures d'une campagne sur l'ensemble des zones de pêche fréquentées au cours de cette campagne. Sachant que les stratégies de pêche privilégient les zones les plus propices pour la capture de chaque espèce ou produit,

cette méthode est discutable et peut amener à des interprétations non conformes à la réalité de la pêcherie.

➤ Ne pas effectuer de répartition des captures et considérer la commune de résidence du pêcheur, en estimant qu'un pêcheur d'une commune pêche très majoritairement dans la grande zone à laquelle sa commune appartient. Cette méthode génère des imprécisions (certains pêcheurs pouvant réaliser une partie de leurs captures dans un autre ETH que celui de sa commune de résidence) jugées cependant plus acceptables.

L'OPC a fait le choix de réaliser cette répartition à partir de la commune de résidence du pêcheur.

Depuis 2023, le format des nouvelles fiches de pêche en province Sud incite à renseigner la zone de pêche pour chaque espèce ou produit capturée. Des requêtes par grandes zones de pêche pourront être réalisées à partir de ces données. Ce format sera également déployé en province Nord à partir de 2024.

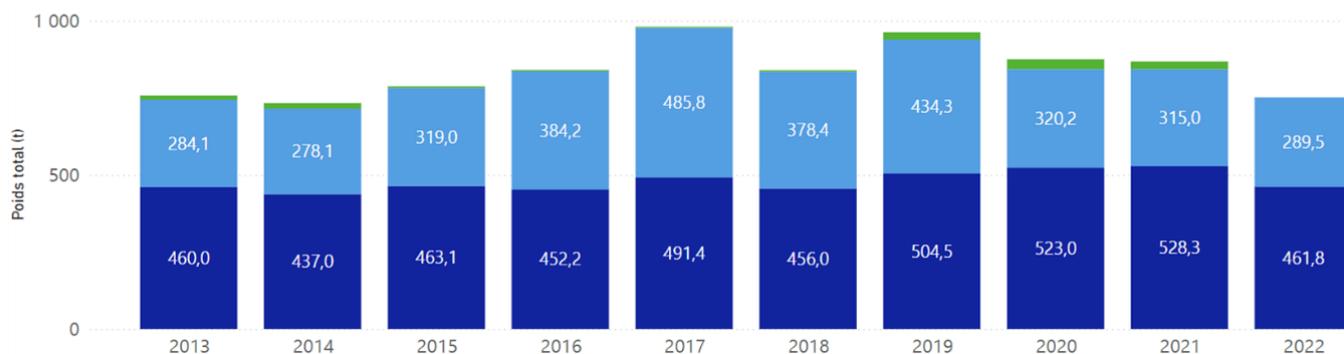
2. Production déclarée de la pêche côtière professionnelle

2.1. Production globale et historique

Les volumes de captures issus des obligations déclaratives compilées par l'ensemble des provinces sont présentés en tonnes EPE (équivalent poids entier) et en poids frais pour les holothuries. La production déclarée annuelle globale a fluctué entre 690 tonnes, la production minimale déclarée

en 2012, et un peu moins de 1000 tonnes en 2017 (figure 8). En 2022, la production de la pêche côtière calédonienne déclarée est de 752 tonnes EPE, issues à 62 % de la province Sud, à 38 % de la province Nord, les données de la province des Îles Loyauté n'étant pas connues.

> Figure 8 : Evolution de la production totale déclarée (tonnes EPE) de la pêche côtière professionnelle sur les dix dernières années, ventilée par province



2.2. Production par catégorie d'espèces et évolution

Le tableau 7 et la figure 9 présentent la répartition des volumes de captures déclarés par deux provinces selon les grandes catégories d'espèces ciblées en 2022.

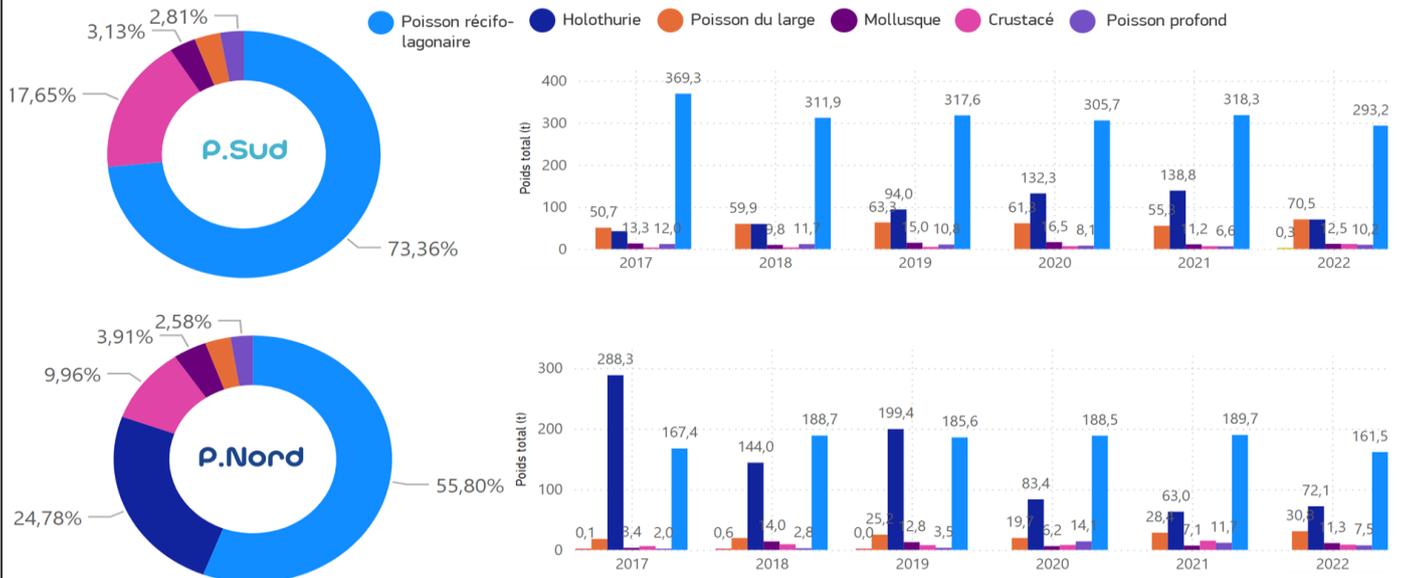
Les captures de poissons récifo-lagonaires et d'holothuries constituent la majeure partie des prises débarquées en province Sud et Nord, correspondant à 78 % de l'ensemble des volumes prélevés.

Les volumes de captures présentés sont sous-estimés par rapport à la réalité de l'activité de pêche, compte-tenu du taux de couverture de 84 % en province Sud (76 % en 2021), de 47 % en province Nord (54 % en 2021), et l'absence de collecte de données en province des Îles Loyauté.

> **Tableau 7** : Volumes de captures (tonnes EPE) déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province (les % de poids totaux sont donnés par rapport à la production totale à savoir 751,3 tonnes)

Catégorie de produits	P. Sud		P. Nord		Total	
	Poids total (t)	Poids total (%)	Poids total (t)	Poids total (%)	Poids total (t)	Poids total (%)
Poisson récifolagonaire	284,7	38%	161,5	22%	446,2	59%
Crustacé	70,5	9%	28,8	4%	99,4	13%
Holothurie	-	-	71,7	10%	71,7	10%
(Vide)	70,6	9%	-	-	70,6	9%
Mollusque	12,5	2%	11,3	2%	23,8	3%
Poisson du large	12,2	2%	8,6	1%	20,8	3%
Poisson profond	11,2	1%	7,5	1%	18,7	2%
Total	461,8	61%	289,5	39%	751,3	100%

> **Figure 9** : Répartition des volumes de captures déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province en 2022 (camemberts à gauche en pourcentage) et évolution de la production déclarée de la pêche côtière professionnelle (en tonnes EPE) par catégorie d'espèces ciblées par province, sur les six dernières années (histogrammes à droite)



La figure 9 présente également l'évolution de la production déclarée (en tonnes EPE) par catégorie de captures, de 2017 à 2022, pour chaque provinces.

La production déclarée relative aux grandes catégories est plutôt stable depuis 2018 quelle que soit la province, à l'exception des débarquements d'holothuries.

La province Nord a connu un pic de production d'holothuries en 2017 (282 tonnes EPE), un déclin en 2020 (83 tonnes EPE) qui se poursuit en 2021 (63 tonnes EPE) et tend à se stabiliser en 2022 (72 tonnes EPE). Le pic de 2017 correspond à l'activité d'un exportateur d'holothuries supplémentaire qui a ensuite cessé son activité. Le déclin de la production d'holothuries observé en 2020 peut être

expliqué par l'inscription des deux espèces à mamelles (*H.whitmaei* et *H.fuscogilva*) sur l'Annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite Convention de Washington) qui limite désormais les volumes exportables.

Pour la province Sud, la production d'holothuries aux alentours de 40-50 tonnes de 2017 à 2018, a augmenté de manière significative de 2020 à 2021 (moyenne annuelle de 135 tonnes EPE) puis une décroissance en 2022, tout de même au-dessus des moyennes à l'échelle décennale, avec 70 tonnes² EPE.

² Pour la province Sud, le calcul relatif à la production d'holothuries a été révisé en s'appuyant sur un nouveau coefficient de conversion. Ainsi, à partir de 2022 les données

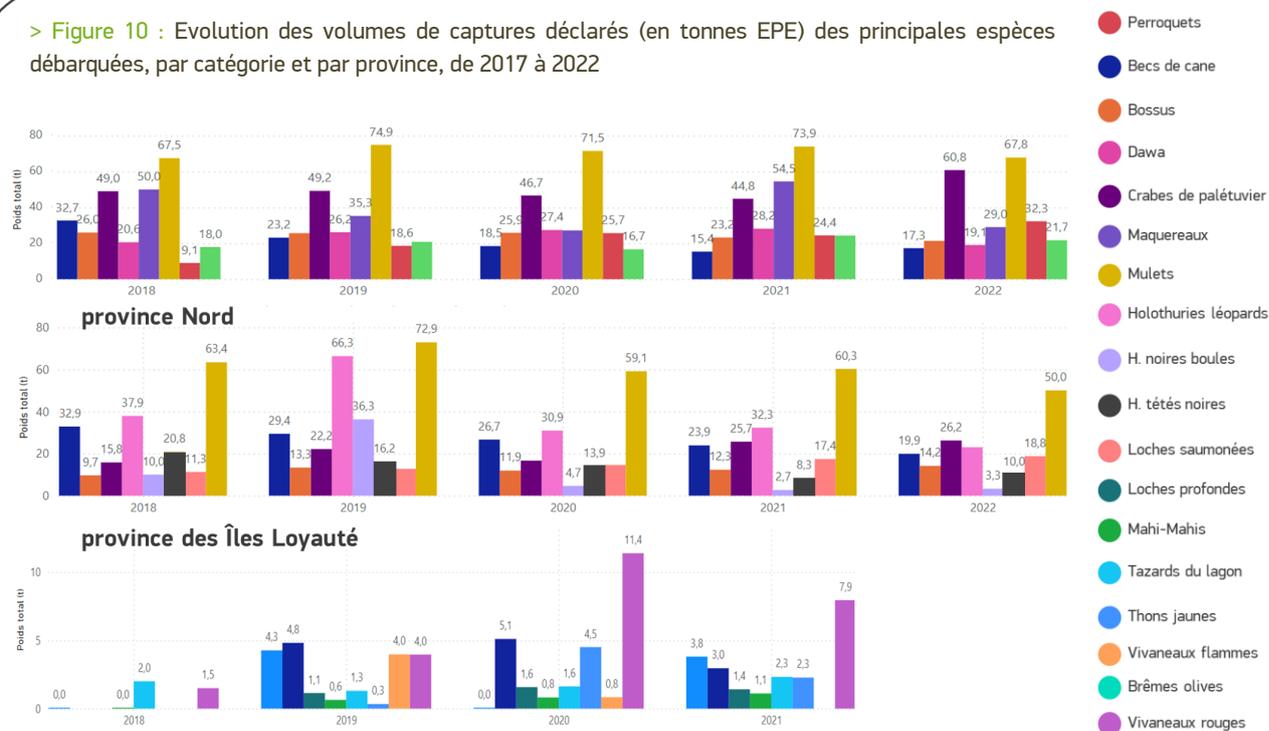
seront corrigées au travers de ce nouveau calcul. Il en découle la production historique suivante (en tonnes EPE) : 2019 : 92 ; 2020 : 132 t ; 2021 : 139 t ; 2022 : 70 t

2.3. Production au niveau spécifique

Le détail des volumes de captures (en tonnes EPE) des espèces débarquées par catégories pour chaque province est présenté en annexe 1 de ce rapport.

► Evolution de la production des principales espèces débarquées

> Figure 10 : Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées, par catégorie et par province, de 2017 à 2022



L'ensemble des graphiques de la figure 10 montre l'évolution des volumes de capture déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées par la pêche professionnelle côtière pour la province Sud, la province Nord et la province des Îles Loyauté, entre 2017 et 2022. Les graphiques reflètent les spécificités de chaque province en termes d'espèces majoritairement pêchées.

Si la production d'holothuries et de mulets (*Mugilidae*) est importante à la fois en province Sud et en province Nord, la pêcherie de crabes de palétuvier (*Scylla serrata*) produit davantage en province Sud, tandis que la pêcherie de becs de cane est plus importante en province Nord.

> En province Sud, les captures de bossus (*Lethrinus sp.*), crabes de palétuviers, picots gris (*Siganus argenteus*) et dawas (*Naso unicornis*) sont relativement stables. Les prises de maquereaux s'élèvent à la moitié du pic historique de 2017, le bec de cane (*Lethrinus nebulosus*) a diminué de moitié depuis 2017. En revanche, l'holothurie grise (*Holothuria scabra*) connaît un regain de son exploitation depuis 2019 et le mullet montre une augmentation progressive depuis 2017 d'environ 25%.

> Pour la province Nord, les captures de saumonées (*Epinephelus leopardus*), mulets et becs de cane sont stables. Les holothuries ont connu des pics historiques notamment en 2017 et 2019 mais connaissent globalement une diminution. Les captures de crabe de palétuviers connaissent quant à elles une augmentation de 70% depuis 2017.

> Pour la province des Îles Loyauté, malgré l'absence de collecte de données en 2022, on note que les déclarations des données de captures tendaient à s'améliorer au fil des années. Il est donc nécessaire de rester mesuré dans l'analyse des évolutions de captures. En tenant compte de cette réserve, on peut toutefois remarquer des fluctuations interannuelles importantes dans les volumes de captures de vivaneaux profonds (*Etelis sp.*). Ces espèces profondes sont pêchées à l'aide d'une technique dont le nombre de sorties annuelles peut être grandement affecté par les conditions météorologiques.

2.4. Production par grande zone de pêche

La figure 11 présente la part de la production de chaque grande zone de pêche au regard du volume total de captures, par deux provinces en 2022.

> **Figure 11** : Volume de production global (histogramme de gauche) et volume de production des espèces principalement pêchées (histogramme de droite) pour chaque grande zone de pêche et pour deux provinces



En province Sud, c'est la zone de pêche "Zone Côtière Ouest" qui fournit la majorité des captures (132 tonnes) suivie de près par les 3 autres zones de pêche. En province Nord, la zone de pêche la plus productive est la région Grand Nord (173 tonnes), la zone Espace de l'Ouest fournit également un volume substantiel de captures (97 tonnes). En province Nord, l'espèce principalement pêchée en 2022 est le mullet (respectivement 68 et 50 tonnes), puis en seconde position, le crabe de palétuviers (respectivement 61 et 24 tonnes).



© Luem'logue

3. Données économiques déclarées de la pêche côtière professionnelle

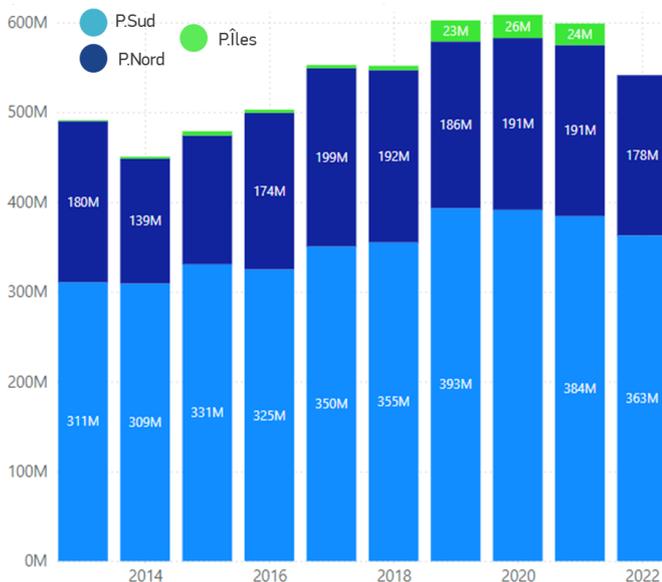
3.1. Chiffre d'affaires global et historique

Le chiffre d'affaires total déclaré a globalement augmenté sur la période de 2012 à 2022. En 2022, la pêche côtière calédonienne a déclaré 541 M CFP de chiffre d'affaires total, soit 49 M CFP de moins qu'en 2021, cependant cela correspond au niveau médian de l'intervalle observé ces 10 dernières années, avec l'année 2018 où un maximum de 582

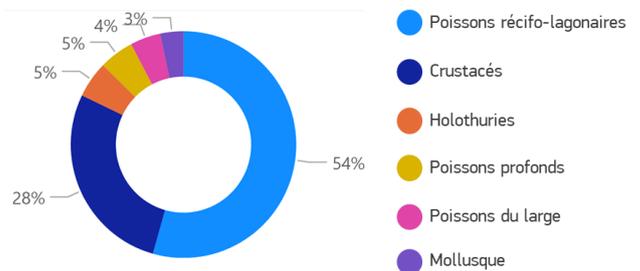
M CFP avait été atteint. De plus, en 2022, le chiffre d'affaire total de la province des Îles Loyauté est manquant, avec une moyenne annuelle de 22 M CFP sur la période 2019 à 2021. La province Sud génère 67 % du chiffre d'affaires total, tandis que la province Nord en génère 33 %.

> Figure 12 : Evolution du chiffre d'affaires déclaré par la pêche côtière professionnelle calédonienne

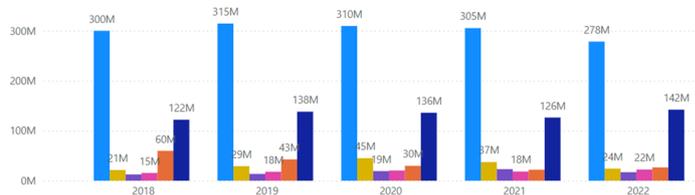
Evolution du chiffre d'Affaires (M CFP) déclaré par la pêche professionnelle côtière calédonienne pour les 10 dernières années



Chiffre d'affaires (%) déclaré par la pêche professionnelle côtière calédonienne par catégorie d'espèces ciblées en 2022



Chiffre d'affaires (M CFP) déclaré par la pêche professionnelle côtière calédonienne par catégorie d'espèces ciblées entre 2018 et 2022



En 2022, la majeure partie du chiffre d'affaires déclaré par la pêche professionnelle côtière est due à la commercialisation des espèces de poissons récifo-lagonaires (52 %), puis des crustacés (26 %) et des holothuries (10 %).

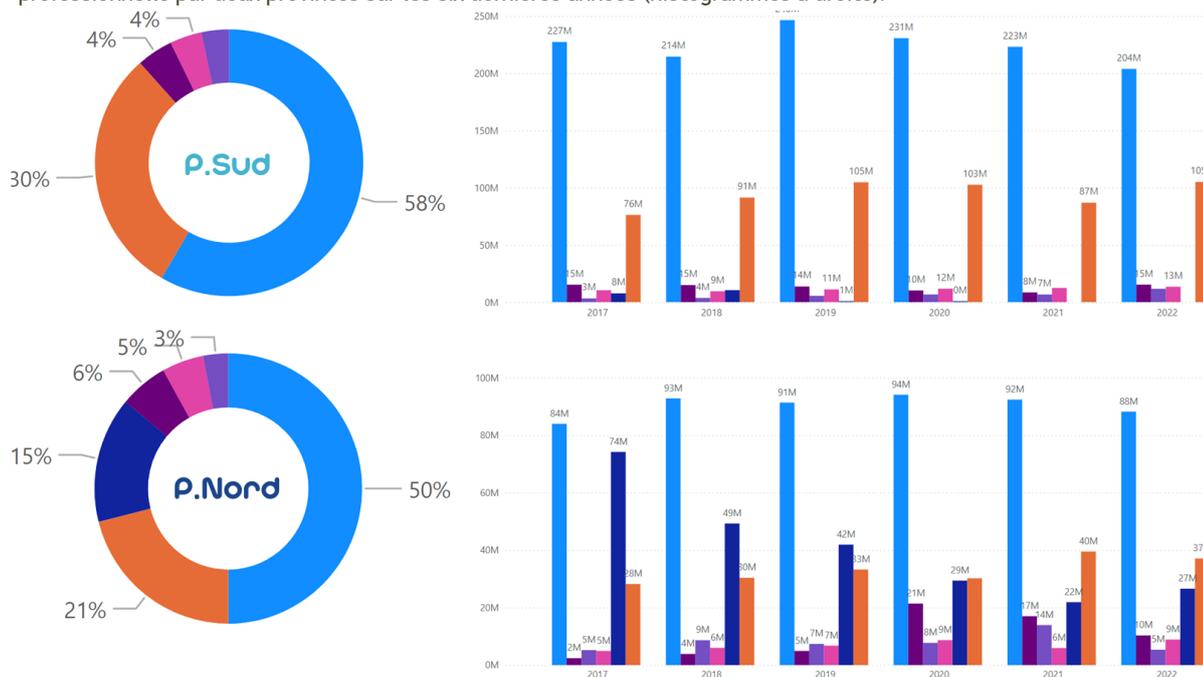
Il est intéressant de noter que l'évolution du chiffre d'affaires par catégorie de captures reste relativement stable depuis 2018.

Rappelons que les niveaux de chiffre d'affaires présentés sont sous-estimés par rapport à la réalité de l'activité de pêche, compte-tenu du taux de couverture de 76 % en province Sud, de 54 % en province Nord, et de la faible voire absence de collecte de carnets de pêche en province des Îles Loyauté.

3.2. Chiffre d'affaires par catégorie d'espèce et évolution

La figure 13 présente l'évolution du chiffre d'affaires déclaré (en millions de francs CFP) par catégorie d'espèce, par deux provinces sur les six dernières années.

> **Figure 13** : Répartition chiffre d'affaires (en M francs CFP) déclaré par catégorie d'espèces ciblées et par province en 2022 (camemberts à gauche en pourcentage) et évolution du chiffre d'affaires (en M francs CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle par deux provinces sur les six dernières années (histogrammes à droite).



Comme évoqué précédemment, le chiffre d'affaires déclaré relatif aux grandes catégories d'espèce est stable dans l'ensemble entre 2018 et 2022, quelle que soit la province. Sur la période, on note toutefois une progression du chiffre d'affaires relatif aux crustacés en province Sud et une diminution du chiffre d'affaires lié aux poissons profonds. En province Nord la diminution du chiffre d'affaires lié aux holothuries est corrélée à la diminution de la production. Cette dynamique tend toutefois à se stabiliser en 2022.



3.3. Chiffre d'affaires au niveau spécifique

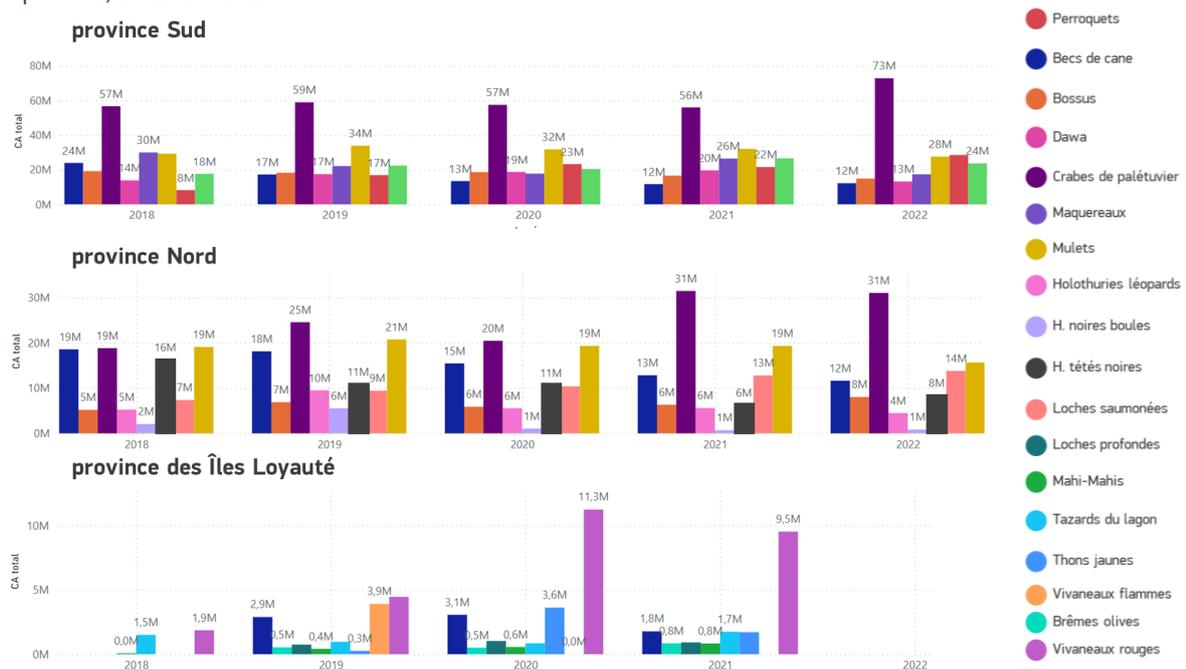
Le détail du chiffre d'affaires (en millions de francs CFP) et du prix moyen à la première vente (en francs CFP/kg) des principales espèces débarquées par grandes catégories et par province est présenté en annexe 2 de ce rapport.

► Evolution du chiffre d'affaires des principales espèces débarquées

L'ensemble des graphiques de la figure 14 montre l'évolution du chiffre d'affaires déclaré (en MF) des principales espèces débarquées par la pêche professionnelle côtière pour la province Sud, la province Nord et la province des Îles Loyauté, entre 2018 et 2022.

L'évolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en FCFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées entre 2012 et 2022 pour la province Sud et la province Nord est présentée en annexe 3 de ce rapport.

> Figure 14 : Evolution du chiffre d'affaires déclaré (en M francs CFP) issu des principales espèces débarquées, par province, de 2018 à 2022



3.4. Chiffre d'affaires par grande zone de pêche

La figure 15 présente la part du chiffre d'affaires de chaque grande zone de pêche au regard du chiffre d'affaires total, pour chacune des provinces en 2022.

En province Sud, c'est la région "Zone Côtière ouest" qui présente le chiffre d'affaires le plus élevé (110 M FCFP), suivie de près par les 3 autres zones de pêche. En province nord, la zone de pêche la plus valorisée est la région Grand Nord (103 M FCFP), la zone Espace de l'Ouest affiche également un chiffre d'affaires non négligeable (54 M FCFP). En province Sud comme en province Nord, l'espèce contribuant en majorité au chiffre d'affaires est le crabe de palétuvier (respectivement 72 et 29 M FCFP).



© OFC

> Figure 15 : Chiffre d'affaires global (histogrammes de gauche) et chiffre d'affaires issu des espèces principalement pêchées (histogrammes de droite) pour chaque grande zone de pêche et pour chacune des provinces



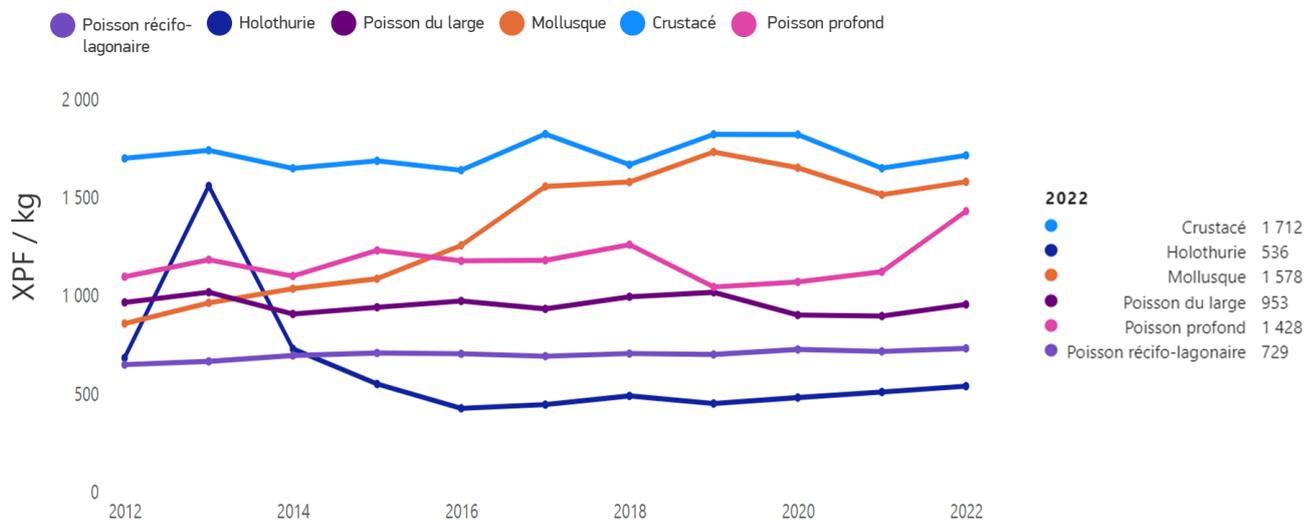
3.5. Prix de première vente et prix au consommateur (marché de la Moselle)

► Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production

Le chiffre d'affaires rapporté à la production a peu évolué entre 2012 et 2022 pour la majorité des catégories d'espèce (figure 16). La catégorie « mollusque » a connu une tendance à la hausse en 2016 qui s'est stabilisée autour des 1500 FCFP/kg jusqu'à présent. Pour les holothuries, un pic significatif est notable en 2013 avec un prix de plus de 1500

FCFP/kg, puis il s'effondre jusqu'à 435 FCFP/kg en 2016 et reprend timidement de la valeur depuis pour afficher un prix situé autour des 500 FCFP/kg. Les poissons lagunaires restent globalement stables, et depuis 2021 les poissons profonds augmentent.

> Figure 16 : Evolution du prix de première vente annuel moyen par catégorie de captures entre 2013 et 2022



► Focus holothuries : classement des espèces en fonction de leur valeur : CITES, haute, moyenne, faible et indéterminée

Toutes les espèces d'holothuries n'ont pas la même valeur sur le marché de Chine et de Hong-Kong. Cette valeur se répercute sur les prix d'achat des holothuries aux pêcheurs.

La pêche cible donc naturellement d'abord les espèces à plus haute valeur commerciale. Un report progressif de l'effort de pêche et une augmentation des captures des espèces à plus faible valeur est donc le signal d'une surexploitation des espèces les plus recherchées.

Dans ce contexte, à l'échelle internationale, la Convention de Washington sur le commerce des espèces menacées d'extinction (CITES) a décidé de donner en 2020 une protection particulière des espèces les plus prisées et les plus vulnérables. Parmi ces espèces inscrites à l'annexe II de la Convention, la tété blanche (*H. fuscogilva*) et la tété noire (*H. whitmaei*) sont capturées en Nouvelle-Calédonie où elles font donc désormais l'objet d'un effort de gestion particulier. A noter que deux autres espèces ont été inscrites sur cette liste en novembre 2022, soit l'holothurie géante (*T. anax*) et l'holothurie ananas (*T. ananas*).

La répartition des espèces par catégorie commerciale est la suivante :

> **Haute valeur (CITES)** : Holothurie tété blanche (*H. fuscogilva*) et Holothurie tété noire (*H. whitmaei*)

> **Haute valeur (autres)** : Holothurie grise (*H. scabra*) ; Holothurie mouton (*H. lessoni*)

> **Moyenne valeur (dont CITES)** : Holothurie ananas (*T. ananas*) ; Holothurie brune (*A. echinites*), Holothurie caillou (*A. lecanora*), Holothurie curry (*S. hermanni*), Holothurie léopard (*B. argus*), Holothurie mauritiana (*A. mauritiana*), Holothurie noire boule (*A. miliaris*) ; Holothurie noire (*A. spinea*) ; Holothurie noire longue (*A. palauensis*) ; Holothurie trompe d'éléphant (*H. fuscopunctata*) ;

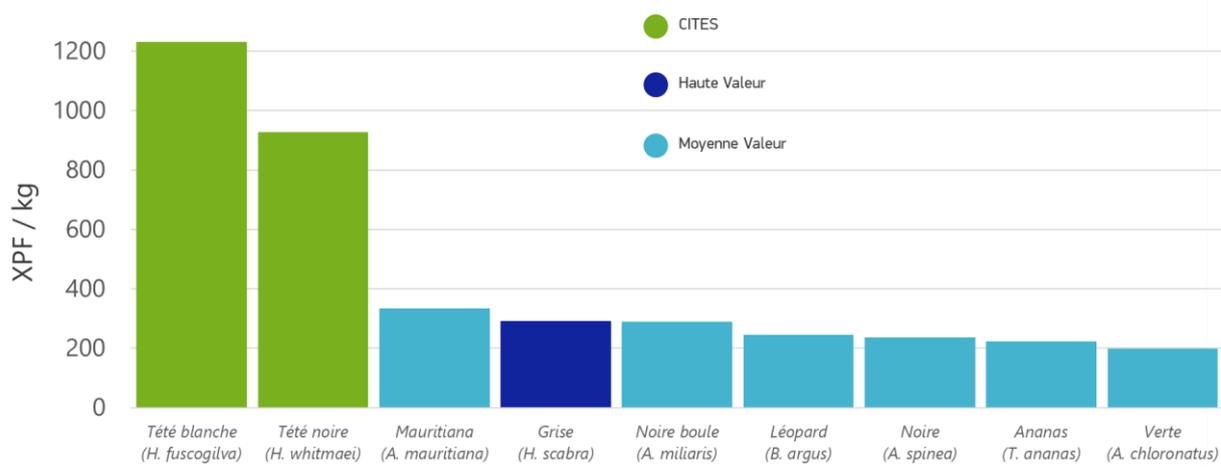
> **Faible valeur (CITES)** : Holothurie géante (*T. anax*),

> Dans la catégorie « indéterminée » sont regroupées :

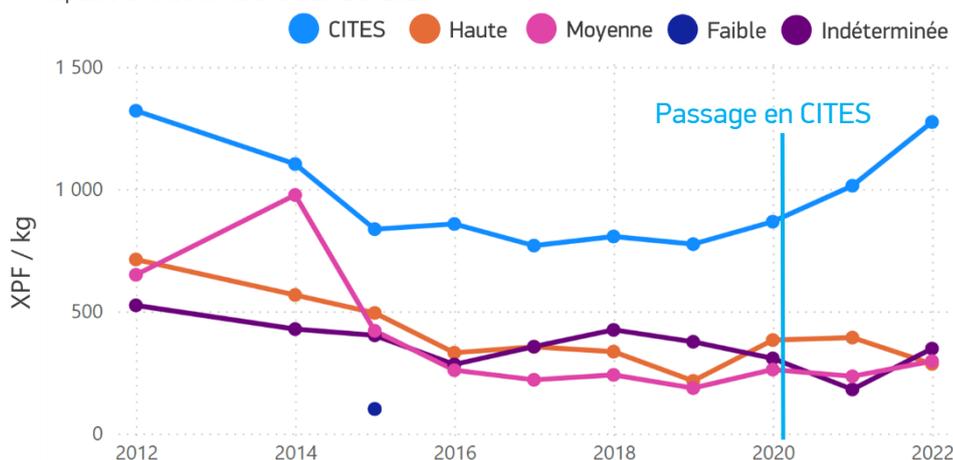
- les autres espèces historiquement pas ou très peu pêchées (*B. marmorata*, *S. vastus*, *B. vitiensis*) et qui ne sont aujourd'hui plus autorisées à la pêche ni en province Nord ni en province Sud.

- les captures qui n'ont pas été renseignées à l'espèce dans les fiches de pêche (défaut de précision). Les quantités déclarées dans cette catégorie sont de plus en plus faibles d'une année à l'autre.

> Figure 17 : Prix de première vente moyen (XPF/kg en EPE) des principales espèces d'holothuries pêchées (moyenne sur les 3 dernières années 2020, 2021, 2022)



> Figure 18 : Evolution du prix de première vente annuel moyen (XPF/kg en EPE) selon la valeur des espèces d'holothuries entre 2012 et 2022



Le classement de valeur des espèces d'holothuries présenté en figure 17 pour les années récentes à l'échelle du territoire reflète le niveau de valorisation commerciale, les deux espèces CITES se démarquant nettement avec un prix moyen autour de 1000 FCFP/kg. L'évolution du prix de première vente (figure 18) indique une relative stabilité de la valeur toute catégorie confondue depuis 2015, avec une tendance à l'augmentation de la valorisation des espèces CITES à partir de 2020. Celle de « faible » valeur ont eu un pic de valorisation en 2020.

► Comparaison entre le prix de première vente et le prix consommateur final

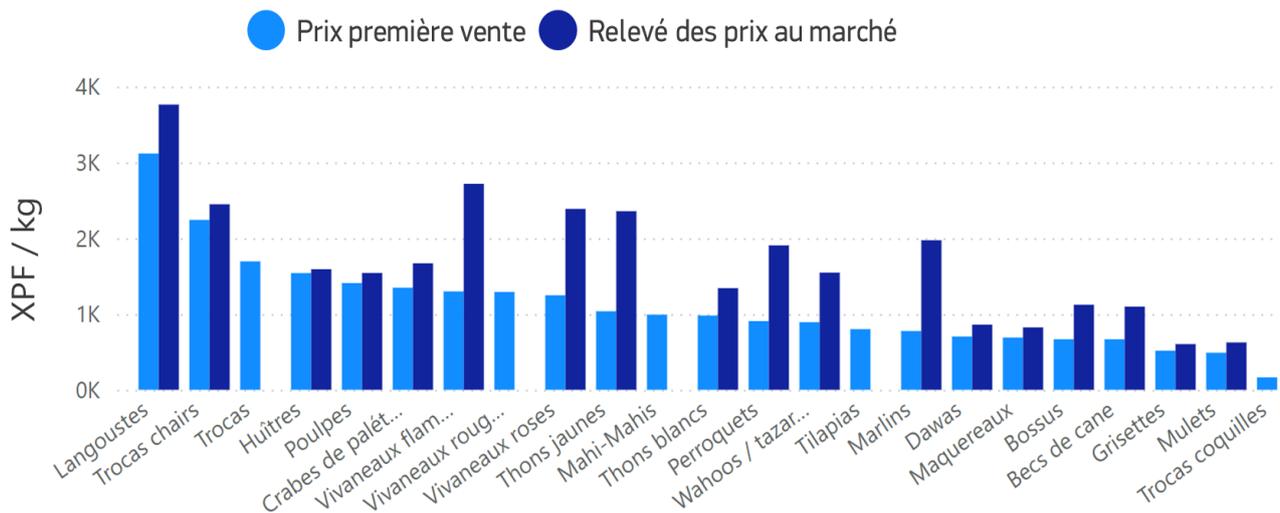
Le graphique (figure 19) présente pour les principales espèces capturées, une comparaison des prix de première vente avec les prix consommateur tels qu'ils sont relevés au marché de Moselle par le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche.

On distingue ainsi différents niveaux de valorisation à savoir la différence entre le prix de vente au marché de Moselle et le prix de première vente en fonction des espèces. Les plus forts niveaux relevés concernent les produits suivants (par

ordre décroissant) : mahi-mahi, vivaneaux flamme, thons jaune, vivaneaux rose, marlins, langoustes, wahoos, bossus, bec de cane.

Ce sont les espèces de poissons du large et poissons profonds qui sont le plus valorisées (marges les plus élevées), suivis des langoustes et de quelques poissons récifo-lagonaires.

> Figure 19 : Comparaison des prix de première vente et prix consommateur relevé au marché de Port-Moselle (moyenne sur la période 2019-2022)



3.6. Zoom sur la consommation et l'aide au carburant

L'activité de pêche engendre divers postes de dépenses dont l'un des principaux est la consommation de carburant. Cette charge fait l'objet d'une aide octroyée aux professionnels répondant à certaines exigences en matière de conformité du statut de leur entreprise ainsi qu'en termes de déclaration des volumes de captures auprès des

provinces. Les conditions d'accès à cette aide sont propres à chaque province. Le tableau 6 indique pour 2022 le nombre de bénéficiaires, le montant de l'aide attribuée et la consommation annuelle de carburant par province. En

province Nord, la consommation de carburant a augmenté de 138,9 % par rapport à l'année dernière. En 2022, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, l'aide au carburant représente 33 M FCFP pour 161 bénéficiaires et plus de 790 000 litres aidés. En province Sud, cette aide a concerné 107 bénéficiaires, pour un montant de 26,5 M FCFP, avec une consommation de plus de 380 000 litres. En province Nord, 54 pêcheurs ont bénéficié de l'aide au carburant pour un montant de 6 M FCFP, pour près de 400 000 litres consommés.

> Tableau 6 : Informations sur l'aide au carburant et la consommation réalisée par la pêche côtière professionnelle en 2022

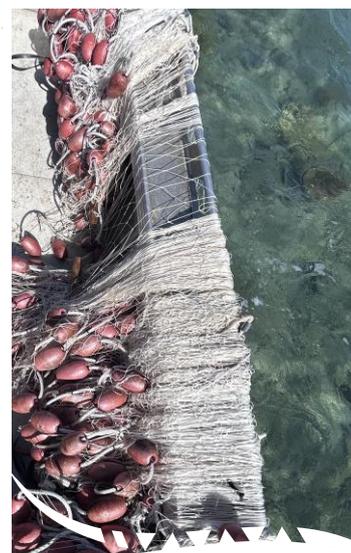
	Nombre de bénéficiaires	Montant de l'aide (M FCFP)	Carburant (L)
En province Nord	54	6,1	404 154
En province Sud	107	26,5	385 686

4. Caractérisation de la Flotte de pêche professionnelle par métier

La notion de « métier » est définie par l'association d'une technique de pêche à une catégorie d'espèces (ou à une espèce) ciblées par cette technique. Ainsi, le croisement des techniques utilisées en Nouvelle-Calédonie avec les catégories d'espèces (ou l'espèce) capturées pondéré par les volumes de captures et le chiffre d'affaires associés, permet de distinguer huit métiers principalement pratiqués sur le territoire.

> **Tableau 7** : Volume de captures par métier (en bleu les principaux métiers)

Métiers	Ligne à main /		Moulinet	Nasse	Traine	Total	
	Filets	main Plongée					
Poisson récifo-lagonaire	306,80	123,41	0,22	4,80	0,01	6,35	441,61
Poisson profond	0,07	0,54	0,02	16,16		0,04	16,82
Poisson du large		0,03			16,06		16,09
Mollusque	0,11	0,03	23,66				23,80
Holothurie			71,65				71,65
Crustacé	1,39		25,40	0,03	71,78		98,60
<i>Langoustes</i>			13,77				13,77
<i>Crabes de palétuvier</i>	1,39		11,63	0,03	71,78		84,83
Total	308,4	124,0	120,9	21,0	71,8	22,5	668,6



© OPC

> **Tableau 8** : Chiffre d'affaires (M CFP) par métier (en bleu les principaux métiers)

Métiers	Filets	Ligne à main	Main / Plongée	Moulinet	Nasse	Traine	Total
Crustacé	2,05	-	53,34	0,04	84,82	-	140,24
<i>Langoustes</i>	2,05	-	14,64	0,04	84,82	-	101,55
<i>Crabes de palétuvier</i>	-	-	38,70	-	-	-	38,70
Holothurie	-	-	26,53	-	-	-	26,53
Mollusque	0,10	0,01	22,18	-	-	-	22,29
Poisson du large	-	0,02	-	-	-	11,71	11,73
Poisson profond	0,06	0,44	0,01	22,79	-	0,06	23,36
Poisson récifo-lagonaire	184,88	82,43	0,15	4,10	0,01	4,64	276,21
Total	187,09	82,89	102,20	26,93	84,83	16,42	500,36

Les tableaux 7 et 8 présentent les paramètres « volumes de captures » et « chiffre d'affaires » qui ont permis la définition des différents métiers.

La représentativité des métiers découle de la prise en compte de ces deux critères. Ainsi, des métiers très productifs ciblant des espèces de moindre valeur sont représentés au même titre que des métiers peu productifs ciblant des espèces à forte valeur marchande.

Pour la définition des métiers, des valeurs seuils ont été définies (arbitrairement) afin de justifier de leur représentativité sur le territoire. Ainsi, des métiers affichant à la fois une production annuelle supérieure à 12 tonnes et un chiffre d'affaires annuel supérieur à 16M CFP (en bleu dans les tableaux) sont considérés comme exercés de façon significative sur le territoire.

On obtient alors une photographie inédite de l'activité de pêche professionnelle côtière sur le territoire pour 2022. Les métiers ainsi définis sont classés par ordre d'importance (volume de capture et chiffre d'affaires combinés) comme suit :

- 1 > Filet à poissons récifo-lagonaires
- 2 > Main-Plongée aux holothuries
- 3 > Ligne à main aux poissons récifo-lagonaires
- 4 > Nasse ou Main-Plongée aux crabes de palétuvier
- 5 > Main-Plongée aux langoustes
- 6 > Main-Plongée aux mollusques
- 7 > Moulinet aux poissons profonds
- 8 > Traîne aux poissons du large

Ces 8 métiers représentent :

 **702 tonnes** de captures
soit 93% du volume total capturé en 2022
et

 **519 millions** F CFP
soit 96% du chiffre d'affaires total capturé en 2022

A noter que la technique « Main / Plongée » est retrouvée quatre fois au sein des 8 métiers



4.1. Métier « Filet à poissons récifo-lagonaires »

 **307 tonnes**
sur les 752 t déclarées par
la pêche professionnelle proviennent
de ce métier en 2022 (40,4%)

Pour ce métier, la répartition des captures par grandes zones de pêche montre que les principales zones où il est pratiqué sont (figure 20) :

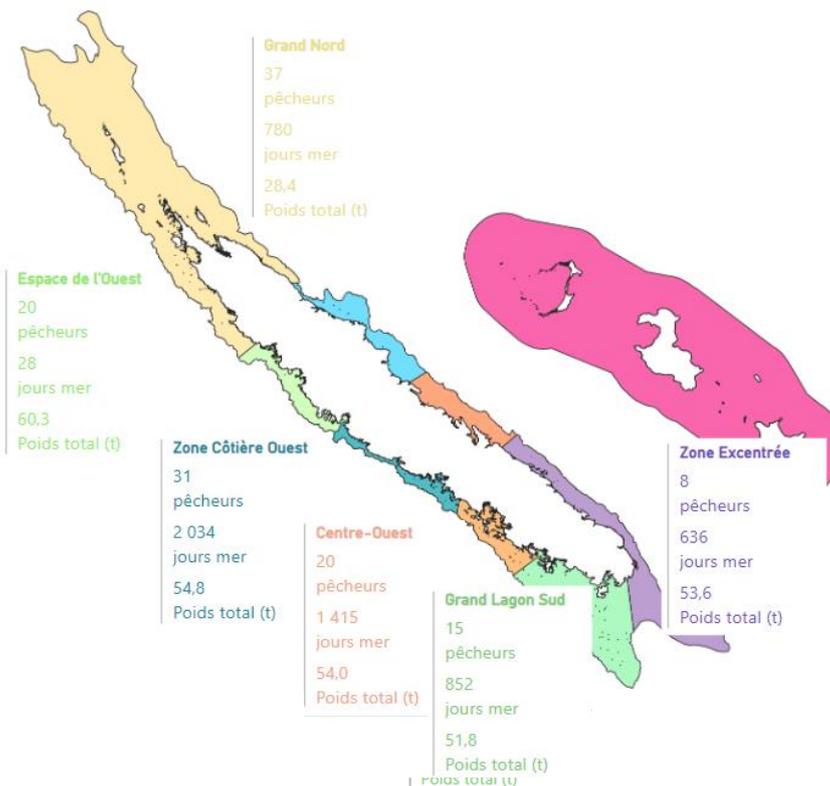
> En **province Sud** : le Grand lagon Sud, le Centre-Ouest, la Zone Excentrée et la Zone Côtière Ouest ;

> En **province Nord** : le Grand Nord et l'Espace de l'Ouest

Le Grand Nord est la principale zone en nombre de pêcheurs (37), l'effort déployé (nombre de jours de mer) est plus important dans la Zone Côtière Ouest (2 034 jours) et le volume de captures est le plus élevé dans L'Espace de l'Ouest (60,3 tonnes).

La composition des captures de ce métier (tableau 9), montre que seuls 4 produits (espèces ou groupe d'espèces à savoir : dawa, maquereau, mullet et picot) composent 63 % des captures (196 tonnes sur 307 tonnes).

> Figure 20 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022



> Tableau 9 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022

Produit	Centre-Ouest	Espace de l'Ouest	Grand Lagon Sud	Grand Nord	Zone Côtière Ouest	Zone Excentrée	Total
Mulets	35,81	42,19	8,16	6,48	22,24	0,53	115,41
Dawas	2,58	3,07	1,85	7,83	6,13	8,53	29,99
Maquereaux	9,94		18,88	0,07		0,23	29,12
Picots gris		0,02	10,21	0,01		11,51	21,75
Total	48,34	45,28	39,1	14,39	28,37	20,79	196,27

L'importance de chaque produit peut varier de façon importante d'une zone à une autre :

> Les captures de **mulets** s'élèvent respectivement à 42 tonnes et 36 tonnes, dans la zone Espace de l'Ouest et Centre-Ouest. La production dans les autres zones est moindre mais non négligeable, 22 tonnes dans la Zone Côtière Ouest et 6 tonnes dans le Grand Nord.

> Les captures de **maquereaux** s'élèvent à 29 tonnes réparties dans le Grand Lagon Sud où les prises sont les plus importantes avec 19 tonnes et la zone Centre-Ouest avec 10 tonnes.

> Les captures de **dawas** s'élèvent respectivement à 6 tonnes, 8 tonnes et 8,5 tonnes dans la Zone Côtière Ouest, le Grand Nord et la Zone Excentrée, là où ils sont pêchés en majorité

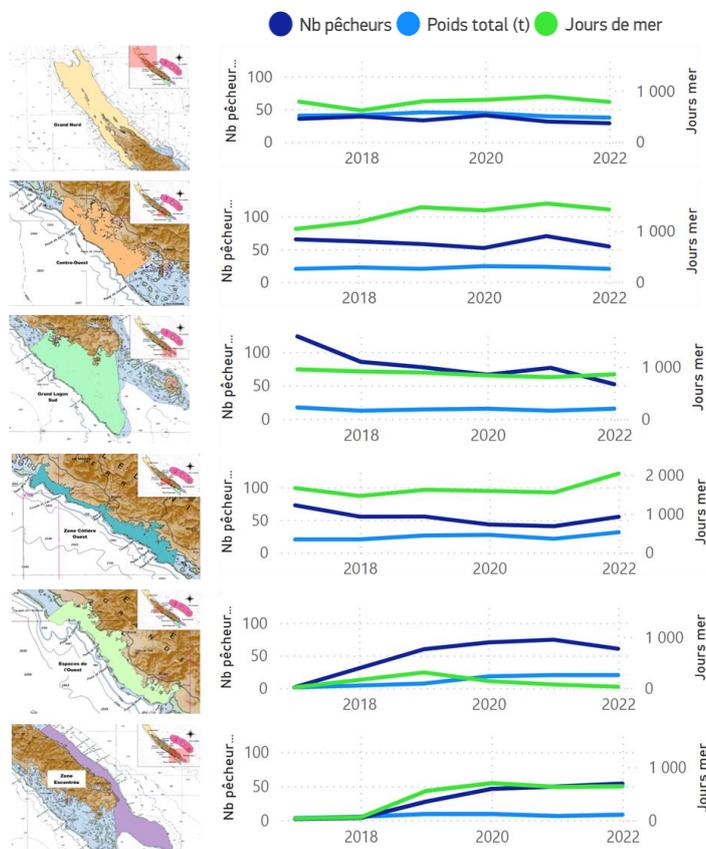
> Les **picots gris** sont surtout capturés dans la Zone Excentrée où les prises s'élèvent à 11,5 tonnes, ainsi que dans le Grand lagon Sud avec 10 tonnes.

Dans la Zone Côtière Ouest, l'augmentation de l'effort (nombre de jour de mer) entre 2021 et 2022 est significatif, avec +30% (1545 jours de mer en 2021 ; 2034 en 2022), ainsi que le nombre de pêcheurs (+ 10 pêcheur) et les volumes de captures (+15tonnes) (figure 21).

Dans le Grand Lagon Sud le volume de captures chute de 76 tonnes à 52 entre 2021 et 2022, alors que l'effort et le nombre de pêcheurs évoluent légèrement à la hausse sur la même période. Cette diminution du volume de captures est également observée dans la zone Centre-Ouest et Espace de l'Ouest.

Dans la zone Grand Nord, l'augmentation de l'effort (nombre de jour de mer) sur la période est significatif, avec +60% entre 2017 et 2021 (1029 jours de mer en 2021; 1645 jours de mer en 2021), alors que le nombre de pêcheurs lui évolue peu (+ 1 pêcheur) et que les volumes n'évoluent pas (figure 21).

> **Figure 21** : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « filet à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2018 à 2022.



L'effort double (+67%) également dans le Grand Lagon Sud sur la période (364 jours de mer en 2022 ; 609 jours de mer en 2021, après un pic à 757 jours de mer en 2020), pour un nombre de pêcheurs qui passe de 12 à 17.

L'effort augmente également, dans une moindre mesure dans la zone Centre Ouest (+57%, de 355 jours de mer et 17 pêcheurs à 559 jours de mer et 20 pêcheurs) tandis que les volumes n'évoluent pas.



4.2. Métier « main / plongée aux holothuries »

 **142 tonnes**
sur les 752 t déclarées par
la pêche professionnelle proviennent
de ce métier en 2022 (18,9%)

La répartition des captures par grande zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 22) :

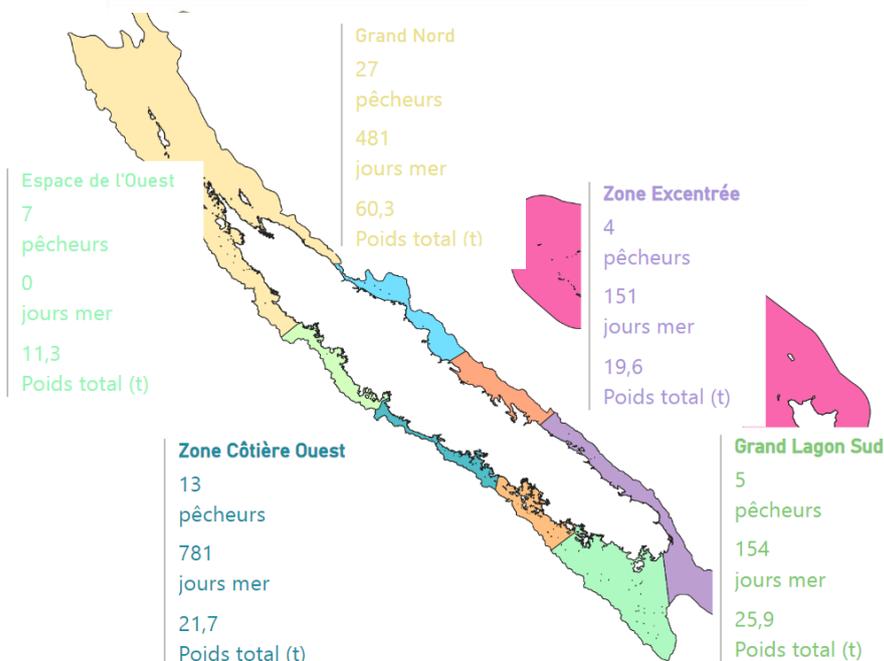
> En **province Sud** : le Grand Lagon Sud, la Zone Excentrée et la Zone Côtière Ouest représentent à elles trois 47% des captures, avec des niveaux de productions équivalents ;

> En **province Nord** : le Grand Nord domine en grande majorité avec 43% des captures, suivi par l'Espace de l'Ouest avec 8% ;

Ces cinq zones représentent 98% des captures de ce métier. Les niveaux de production par zone sont assez similaires à ceux de 2021.

Les deux zones Grand Nord et Zone Côtière Ouest présentent un nombre de pêcheurs d'holothuries significativement plus élevé que dans les trois autres zones, à savoir respectivement 27 et 13 pêcheurs tandis que la

> **Figure 22** : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022



Zone Excentrée et le Grand Lagon Sud n'accueillent que 4 et 5 pêcheurs respectivement. A noter que les volumes prélevés issus de ces deux zones sont comparables.

> **Tableau 10** : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022

Produit	Grand Lagon Sud	Grand Nord	Zone Côtière Ouest	Zone Excentrée	Espace de l'Ouest	Total
Grises (<i>H. scabra</i>)		14,9	17,2		0,1	32,1
Léopards (<i>B. argus</i>)	1,3	17,5	1,4	6,7	5,5	27,0
Tétés noires (<i>H. whitmaei</i>)	2,5	8,7	1,6	3,3	1,2	16,1
Ananas (<i>T. ananas</i>)	2,8	6,8	0,1	1,4	0,6	11,1
Mauritanas (<i>A. mauritiana</i>)	1,5	0,4	0,9	4,7	0,1	7,6
Noires (<i>A. spinea</i>)	2,9	3,0	0,0	1,2	0,4	7,1
Tétés blancs (<i>H. fuscogilva</i>)	0,7	3,3	0,0	0,6	2,6	4,6
Total	25,9	54,5	21,7	19,6	11,2	138,7

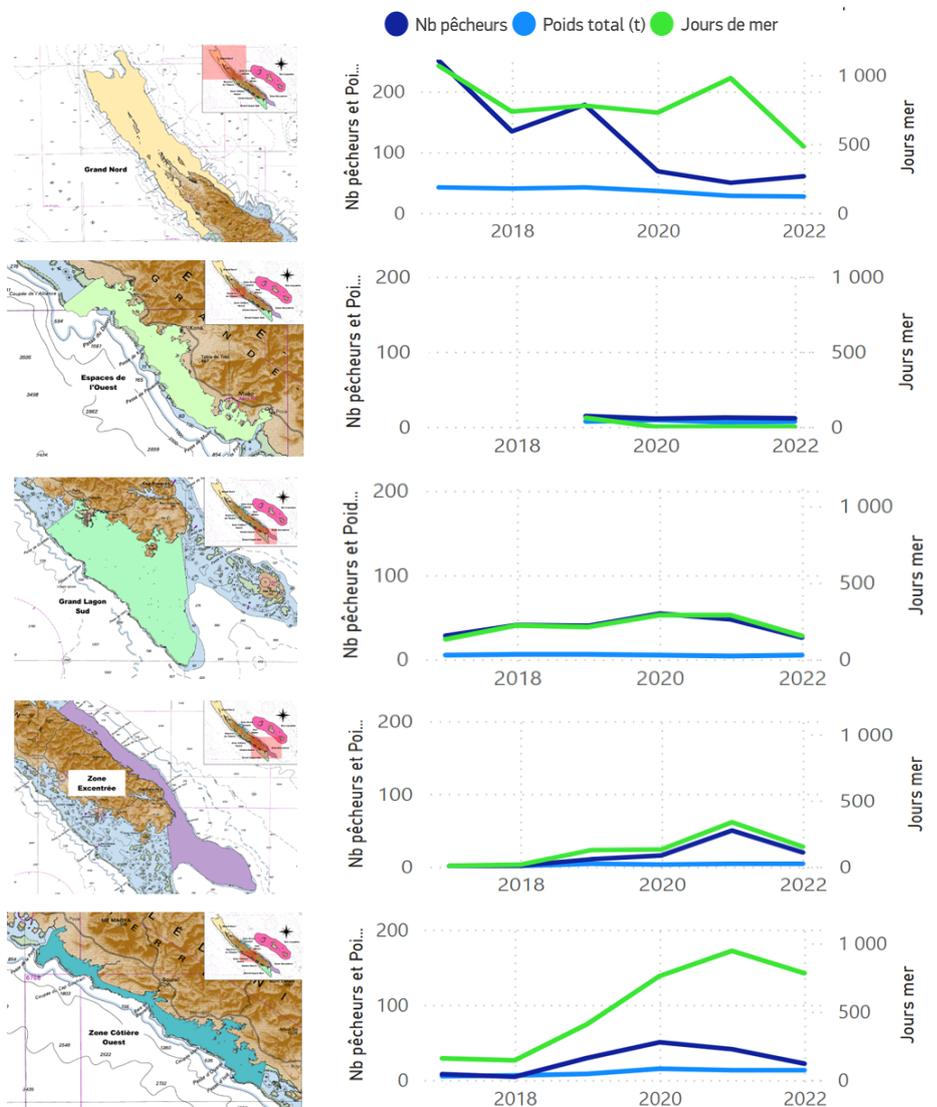
En analysant la composition des captures de ce métier (tableau 10), on peut noter que les espèces d'holothuries les plus capturées sont : les holothuries grises, léopards et tété noires, principalement dans le Grand Nord et la Zone Côtière Ouest, et dans une moindre mesure dans la Zone Excentrée, et le Grand Lagon Sud. Ces trois espèces représentent 59% des captures totales pour ce métier. Il est

important de notifier que l'holothurie grise est la principale espèce pêchée en 2022. Ce constat est la conséquence de volumes de captures stables sur les 4 dernières années de reprise des productions, combinés à la diminution des captures d'holothuries léopards et tétés noires de 44,9% et 33,5% par rapport à 2021.

Le Grand Nord qui était la zone de pêche la plus productive en 2017 laisse place à une répartition beaucoup plus homogène des captures parmi les quatre zones considérées. Dans cette même zone, la diminution des captures est en effet significative, passant de 250 tonnes en 2017 à 60 tonnes en 2022 (figure 23). Pour la Zone Excentrée et la Zone Côtière Ouest, le nombre de jour de mer tendent à augmenter de façon importante depuis quatre ans, avec une diminution en 2022.

Le nombre de pêcheurs reste relativement stable sur les 6 dernières années pour chacune des zones.

> **Figure 23** : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux holothuries » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022



4.3. Métier « ligne à main aux poissons récifo-lagonaires »

 **123,5 t**
sur les 752 t déclarées par la pêche professionnelle proviennent de ce métier en 2022 (16,4%)

La répartition des captures par grande zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 24) :

- > En **province Sud** : le Grand Lagon Sud et le Centre-Ouest ;
- > En **province Nord** : le Grand Nord ;

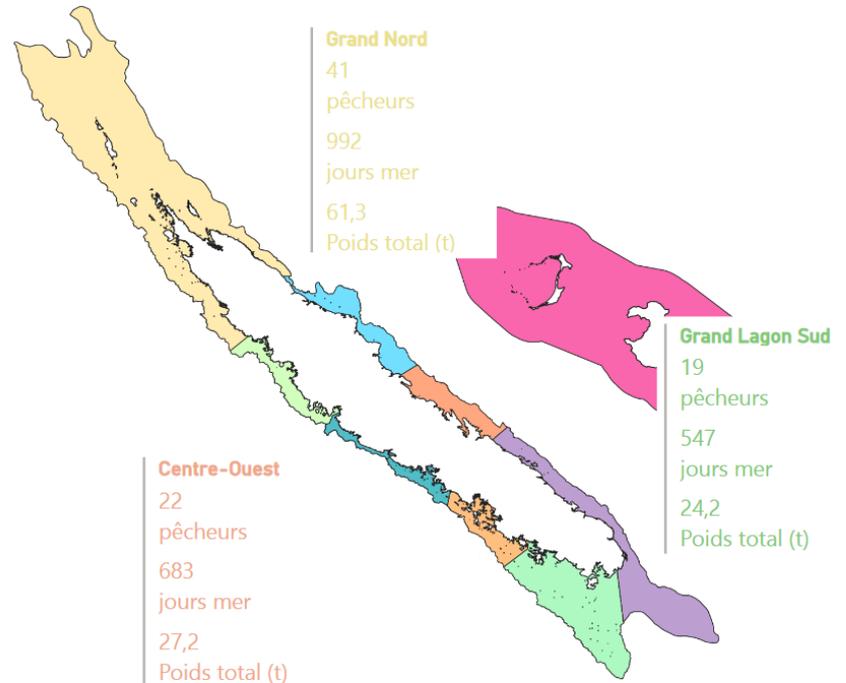
Le Grand Nord est la principale zone en nombre de pêcheurs (41), effort déployé (992 nombre de jours de mer) et volume total (61 tonnes soit près de la moitié du total de ce métier). Néanmoins, par rapport à 2021, ce sont 13 pêcheurs de moins, une diminution de 40% de l'effort déployé et une baisse de 9 tonnes des volumes totaux déclarés.

Si l'on analyse la composition des captures de ce métier (tableau 11), on peut noter que seuls 7 produits (espèces ou groupe d'espèces à savoir : bossu, bec de cane, loche saumonée, loche "divers", loche bleue, rouget de nuit, tazard du lagon) dans ces trois zones composent 76% des captures (94,1 tonnes sur 123,5 tonnes), correspondant une proportion similaire à l'année passée.

L'importance de chaque produit peut varier de façon importante d'une zone à une autre :

- > Les captures de **bossus** s'élèvent à plus de 30 tonnes pour l'ensemble des trois zones, et sont maximales dans le Grand Nord avec 12 tonnes soit 40%.
- > Les captures de **becs de cane** s'élèvent respectivement à 9,6 tonnes et 13,1 tonnes dans la zone Centre-Ouest et dans le Grand Nord, soit 7,7% et 10,6% des captures de ce métier.
- > Les **loches saumonées** sont également principalement capturées dans le Grand Nord, où les prises s'élèvent à 18 tonnes soit 14,6% des captures de ce métier (provenant de la pêche historique de cette espèce aux îles Belep).

> **Figure 24** : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « ligne à main à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022



> **Tableau 11** : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « ligne à main à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022

Produit	Centre-Ouest	Grand Lagon Sud	Grand Nord	Total
Bossus	8,88	8,97	12,32	30,17
Becs de cane	9,65	1,83	13,08	24,56
Loches saumonées	0,07	1,24	18,03	19,34
Loches divers	2,22	3,57	6,03	11,82
Loches bleues	2,06	0,22	1,71	3,99
Rougets de nuit	0,83	1,98	0,08	2,89
Tazards du lagon		0,02	1,29	1,31
Total	23,71	17,83	52,55	94,08

> Les captures de **loches bleues** affichent un volume maximal pour ce métier autour de 2 tonnes pour les zones Centre-Ouest et Grand Nord.

> Les captures de **loches divers** approchent les 12 tonnes, à hauteur de 3 tonnes de loches grisettes pour les zones Centre-Ouest et Grand Nord.

> Les **tazards du lagon** sont principalement capturés dans le Grand Nord, où les prises s'élèvent à 1,3 tonnes soit 1% des captures de ce métier (provenant de la pêche historique de cette espèce aux îles Belep). Correspondant à une baisse de 88% des productions par rapport à 2021.

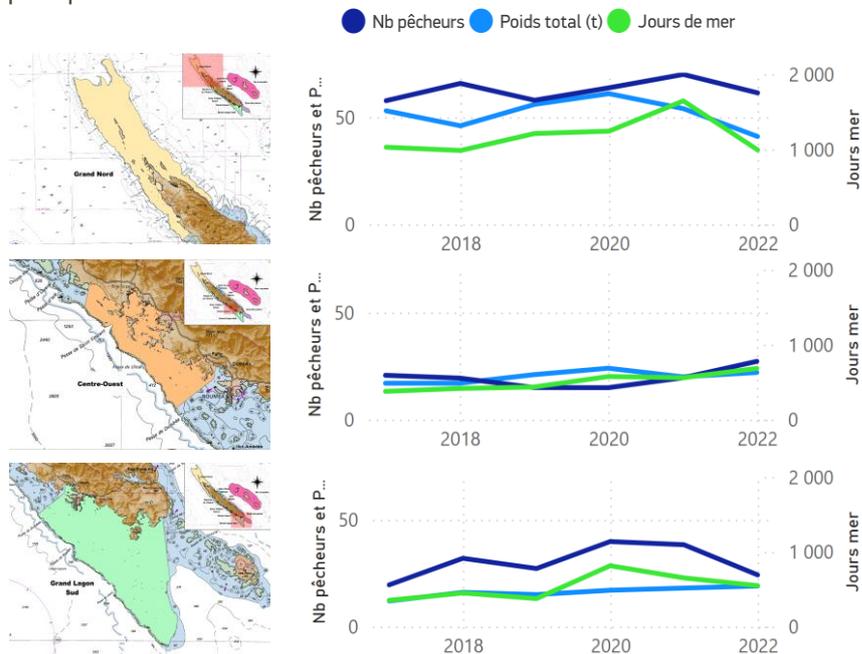
> Les **rougets de nuit** sont surtout capturés dans le Grand Sud, où les prises s'élèvent à 2 tonnes soit 1,6% des

captures de ce métier. Soit une baisse de 76% par rapport à l'année dernière. Les captures de rougets divers s'élèvent à 4 tonnes déclarées en 2022.

Les captures sont relativement stables sur chacune des zones sur la période 2017-2022, notamment les loches, néanmoins en 2022, une baisse importante est survenue sur les tazards et rougets de nuit.

Dans la zone Grand Nord, l'augmentation de l'effort (nombre de jours de mer) sur la période est significatif, avec +60% entre 2017 et 2021 (1029 jours de mer en 2017 ; 1645 en 2021). Toutefois, entre 2021 et 2022, une importante diminution est survenue de l'ordre de -40%, avec une proportion plus forte que la diminution du nombre de pêcheurs (-24%). Enfin les volumes déclarés restent stables et constants sur la période (figure 25).

> Figure 25 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « ligne à main à poissons récifo-lagonaires » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022



Dans le Grand Lagon Sud, l'effort de pêche a presque doublé en 6 ans (de 364 jours de mer en 2017 à 604 jours de mer en 2021, puis une légère baisse à 548 jours de mer en 2022). Il est associé à une augmentation moins intense des volumes et du nombre de pêcheurs sur la période.

Dans la zone Centre Ouest, l'effort de pêche a augmenté de manière significative en 2020 (821 jours de mer en 2020) avec une diminution progressive jusqu'à présent (548 jours de mer en 2022), tandis que le nombre de pêcheurs et les volumes restent constants.



4.4. Métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers »

 **83,5 tonnes**
sur les 752 t déclarées par
la pêche professionnelle proviennent
de ce métier en 2022 (11%)

La répartition des captures par grandes zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 26) :

> En **province Sud** : la Zone Côtière Ouest et le Centre-Ouest qui à elles deux représentent 69% des captures de ce métier ;

> En **province Nord** : le Grand Nord et l'Espace de l'Ouest où elle est pratiquée par des pêcheurs à pied et des pêcheurs embarqués ;

A noter que l'effort de pêche est 3 fois plus élevé pour le Grand Nord que pour l'Espace de l'Ouest tandis que les volumes sont plus élevés dans ce dernier. Ce décalage entre les deux zones de pêche de la province Sud est beaucoup moins marqué au niveau des volumes, bien que la Zone Côtière Ouest déploie près de 2 fois plus de pêcheurs et d'effort de pêche.

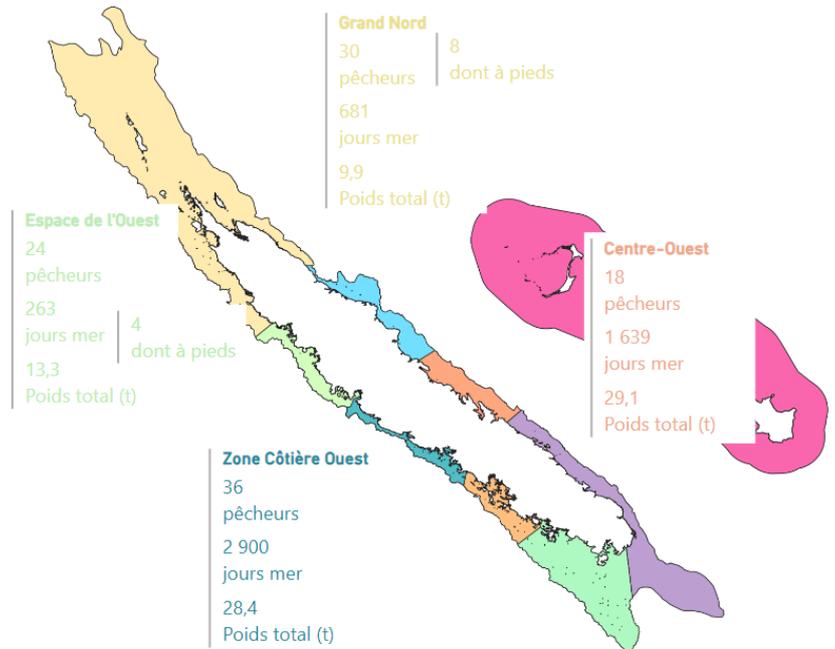
Ces quatre zones représentent 97% des captures de ce métier (80,8 tonnes sur 83,5 tonnes).

En analysant la composition des captures de ce métier (tableau 12), on peut noter que :

> Les captures de **crabes** par les **pêcheurs à pied** s'élèvent à 5,3 tonnes, dont la technique Main/Plongée représente une grande majorité des prises (87%).

> Les **pêcheurs embarqués** qui utilisent la nasse capturent exclusivement du crabe à hauteur de 68,5 tonnes pour l'année 2022. Les pêcheurs embarqués qui pratiquent la pêche à la main / plongée quant à eux, ciblent le crabe de manière opportuniste dans le grand Nord, la Zone Côtière Ouest et les Espaces de l'Ouest avec près de deux tonnes et demie pour chacune.

> **Figure 26** : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022



> **Tableau 12** : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022 (pêcheurs à pieds (a), pêcheurs embarqués (b))

a. Pêcheurs à pieds

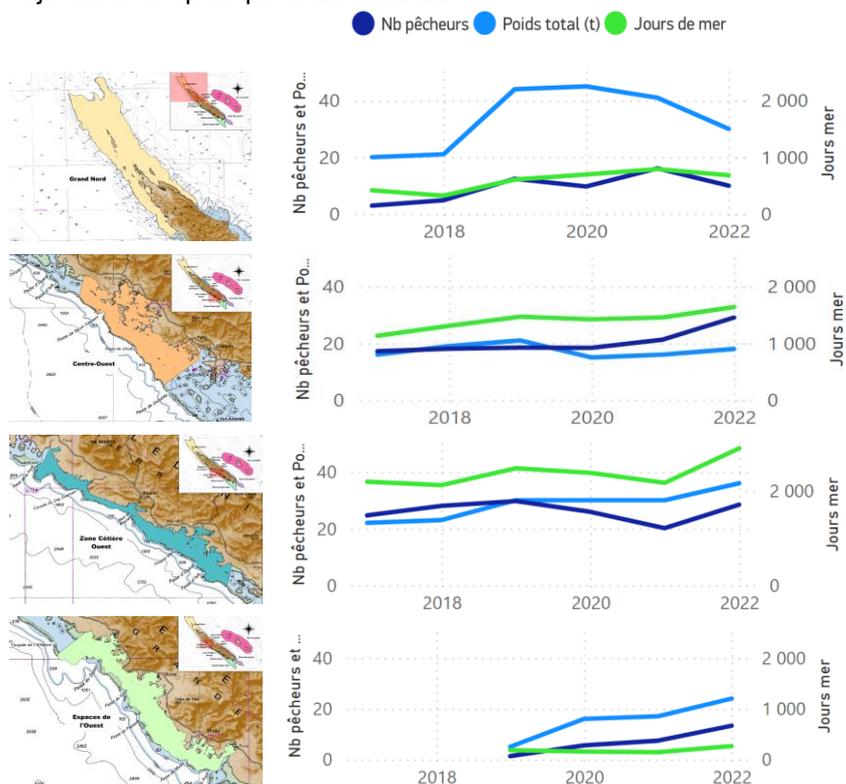
Techniques	Espace de l'Ouest	Grand Nord	Total
Main / Plongée	1,9751	2,6826	4,6577
Nasse	0,6744		0,6744
Total	2,6495	2,6826	5,3321

b. Pêcheurs embarqués

Techniques	Centre-Ouest	Espace de l'Ouest	Grand Nord	Zone Côtière Ouest	Total
Nasse	29,057	8,4898	4,8391	26,04	68,43
Main / Plongée		2,1521	2,4179	2,399	6,969
Total	29,057	10,6419	7,257	28,439	75,39

Les captures totales augmentent sur la période, passant de 48,3 tonnes en 2017 à 83,5 tonnes en 2022. Cette augmentation progressive est visible dans les zones Espaces de l'Ouest et Centre-Ouest où l'effort de pêche et le nombre de pêcheurs montrent la même tendance. Dans la Zone Côtière Ouest, ces trois paramètres connaissent une forte augmentation depuis 2021 alors que dans le Grand Nord, le nombre de pêcheurs continue de décliner depuis 2020 (figure 27).

> **Figure 27** : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « nasse ou main / plongée aux crabes de palétuviers » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022



© DFC

4.5. Métier « main / plongée aux langoustes »

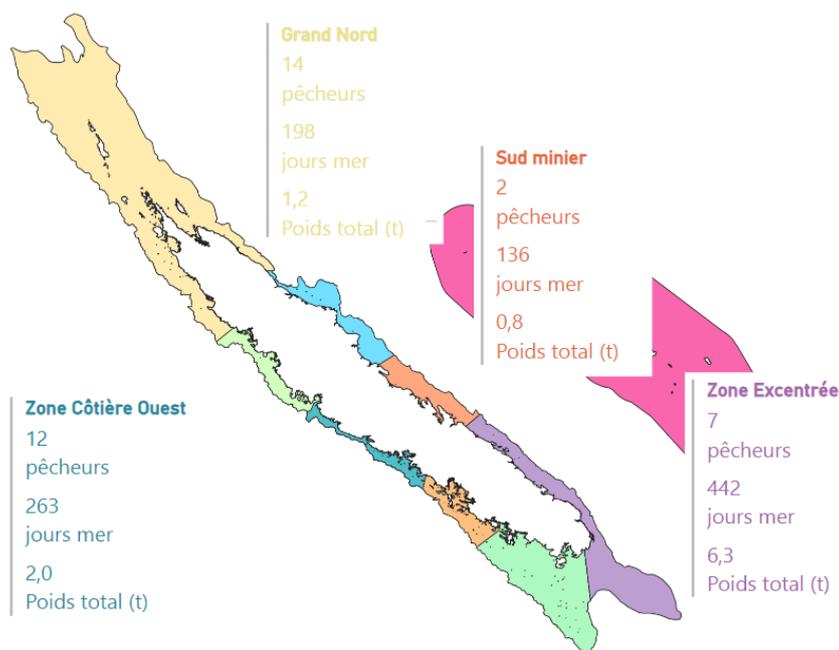
 **14 tonnes**
sur les 752 t déclarées par
la pêche professionnelle proviennent
de ce métier en 2022 (1,9%)

La répartition des captures par grandes zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 28) :

> En **province Sud** : la Zone Excentrée fournit l'écrasante majorité des captures de langoustes pour ce métier soit plus de 6 tonnes sur les 14 tonnes au total (tableau 13) ce qui correspond à 45% des captures de ce métier. L'Espace de l'Ouest et la Zone Côtière Ouest contribue à hauteur de 2,5 et 2 tonnes respectivement

> En **province Nord** : le Sud minier et le Grand Nord contribuent à hauteur de 2 tonnes. Le nombre de pêcheurs du Grand Nord est 7 fois plus élevé que celui du Sud Minier pour des volumes relativement proches.

> Figure 28 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux langoustes » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022



Ces 4 zones représentent 86% des captures de ce métier (12 tonnes sur 14).

La Zone Excentrée présente des rendements près de deux fois meilleurs que les autres ETH :



Rendement d'un ETH (ratio entre le volume total et l'effort de pêche) :

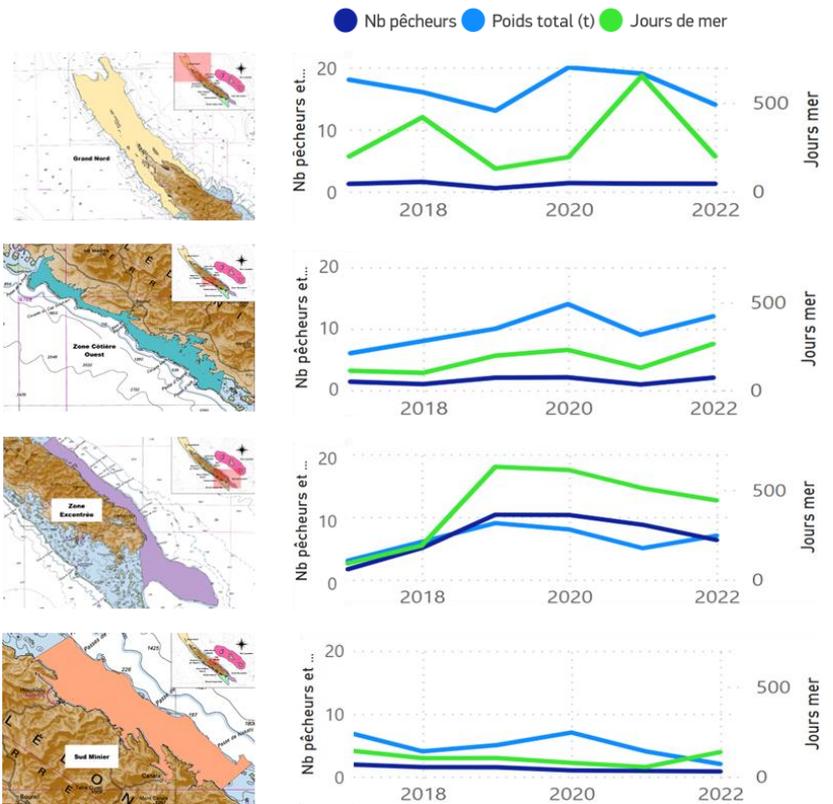
Grand Nord : **6,1** kg/jdm
Sud Minier : **5,8** kg/jdm
Zone Côtière Ouest : **7,6** kg/jdm
et
Zone Excentrée : **14,2** kg/jdm

> Tableau 13 : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux langoustes » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022

	Grand Nord	Sud minier	Zone Côtière Ouest	Zone Excentrée	Total
Langoustes	1,2251	0,8062	1,972	6,305	10,31
Cigales et popinées			0,049		0,049
Total	1,2251	0,8062	2,021	6,305	10,36

Les volumes de captures de ce métier ont connu une augmentation sur les 5 dernières années, passant de 11 tonnes en 2017 à 17 tonnes en 2020 (le pic de la période), du fait de la hausse significative de la production déclarée de langoustes en Zone Excentrée, avant de diminuer à 14 tonnes en 2022.

> Figure 29 : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux langoustes » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022



4.6. Métier « main / plongée aux mollusques »

 **23,7 tonnes**
sur les 752 t déclarées par
la pêche professionnelle proviennent
de ce métier en 2022 (3%)

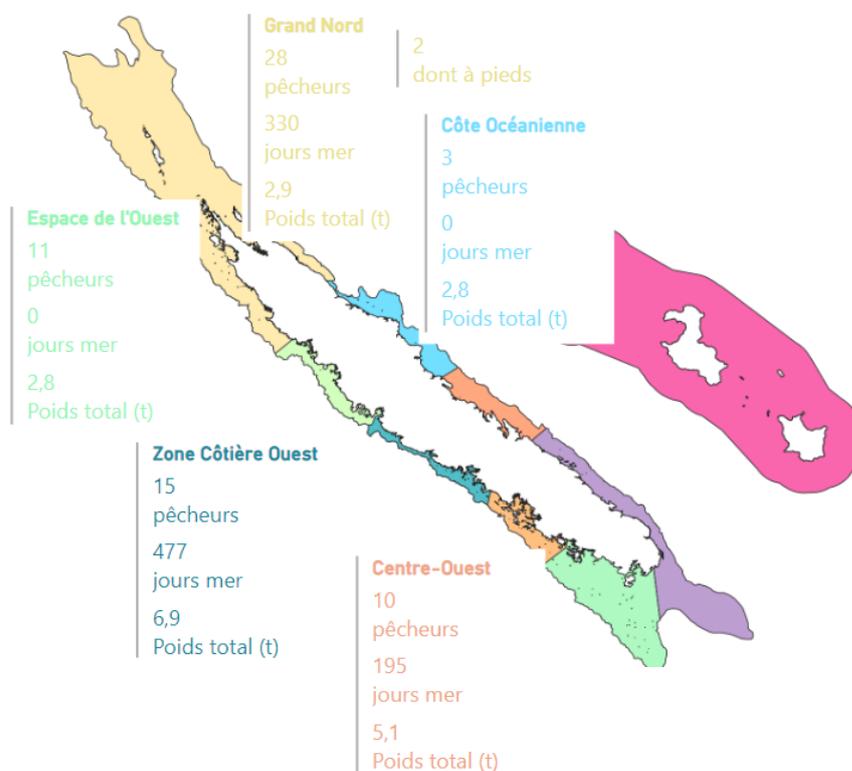
La répartition des captures par grande zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 30) :

> En **province Sud** : la Zone Côtière Ouest et le Centre-Ouest qui à elles deux représentent 51% des captures.

> En **province Nord** : le Grand Nord, l'Espace de l'Ouest et la Côte Océanienne où elle est pratiquée à la fois par des pêcheurs à pied et des pêcheurs embarqués.

Ces 5 zones représentent 86% des captures de ce métier (20,5 tonnes sur les 23,5 tonnes). La grande majorité des pêcheurs et de l'effort de pêche provient de la Zone Côtière Ouest, zone de prépondérance des captures.

> **Figure 30** : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022



> **Tableau 14** : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022 (pêcheurs embarqués (a), pêcheurs à pied (b))

a. Pêcheurs à pied	Centre-Ouest	Grand Nord	Zone Côtière Ouest	Côte Océanienne	Espace de l'Ouest	Total
Trocas coquilles			3,00			3,00
Trocas chairs	0,05		1,26			1,31
Trocas	0,25	2,13	1,60	2,8	2,4	3,97
Poulpes	2,46	0,55	0,32		0,01	3,33
Grisettes	2,06	0,05	0,09		0,1	2,21
Total	4,82	2,73	6,28	2,8	2,5	19,1

b. Pêcheurs embarqués

	Grand Nord	Total
Bénitiers	0,02	0,02
Coquillages divers	0,01	0,01
Grisettes	0,03	0,03
Total	0,06	0,06

En analysant la composition des captures de ce métier (tableau 14), on peut noter que :

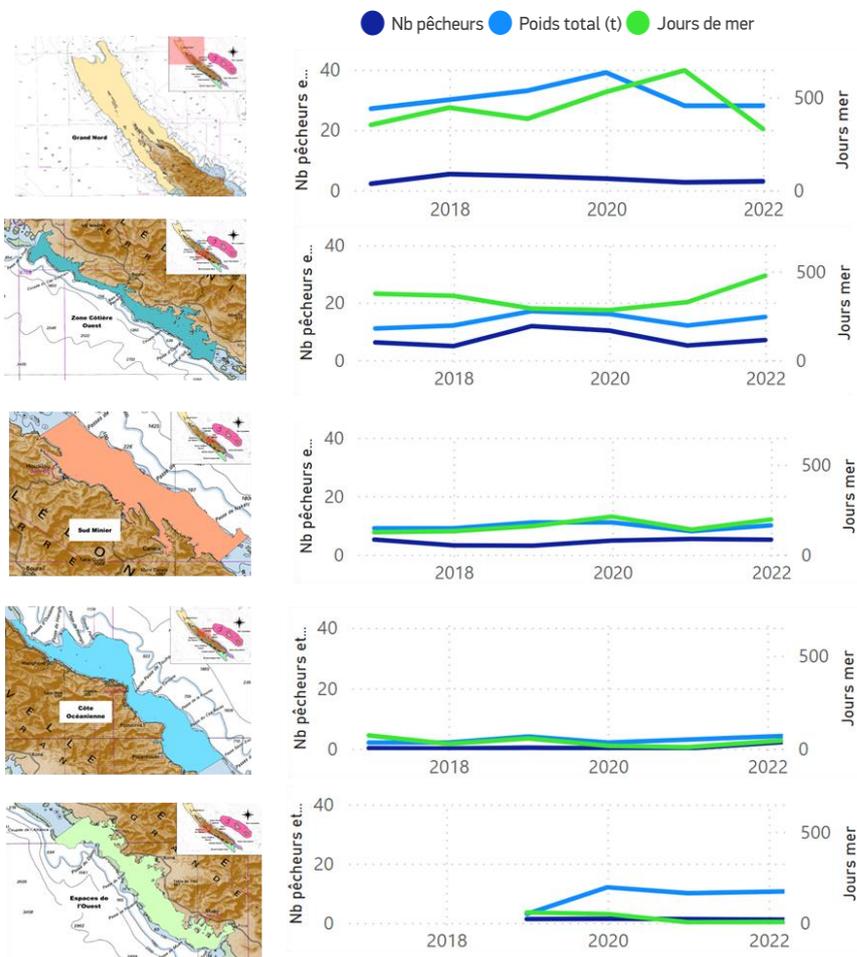
> les **pêcheurs à pieds**, au nombre de deux dans la zone Grand Nord, ciblent en outre un **panel d'espèces étendu** (bénitiers, coquillages divers et grisettes) en faible quantité.

> En revanche, les **pêcheurs embarqués** ciblent en priorité le **troca** (8 tonnes, dont plus d'1 tonne déclarée comme chair) et le **poulpe** (3,5 tonnes) ainsi que les **grisettes** (2 tonnes).

De 2017 à 2022, les captures totales ont augmenté passant par un pic en 2019 (26 tonnes) puis diminué pour retrouver en 2021 un niveau juste supérieur (18 tonnes) à celui de 2018. En 2022, les volumes tendent à remonter (23,7 tonnes). Les paramètres de production, d'effort et de nombre de pêcheurs sont relativement stables sur la période pour le Centre-Ouest, concernant le Grand Nord, cette zone montre un maintien du nombre de pêcheurs associés à une diminution du nombre de jours de mer (figure 31), et une tendance inverse pour la Zone Côtière Ouest, avec une augmentation de l'effort.

Le volume déclaré est très faible une fois rapporté à l'effort. Les données concernant le troca semblent être sous-déclarées.

> **Figure 31** : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « main / plongée aux mollusques » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022



4.7. Métier « moulinet aux poissons profonds »

 **22,5 tonnes**
sur les 752 t déclarées par
la pêche professionnelle proviennent
de ce métier en 2022 (3%)

La répartition des captures par grandes zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 32) :

- > En **province Sud** : dans le Grand Lagon Sud, le Centre Ouest, la Zone Côtière Ouest et dans la Zone Excentrée ;
- > En **province Nord** : sur la Côte Océanienne et le Grand Nord, à des niveaux similaires ;
- > Historiquement la province des Îles génère une grande part des volumes à l'échelle pays.

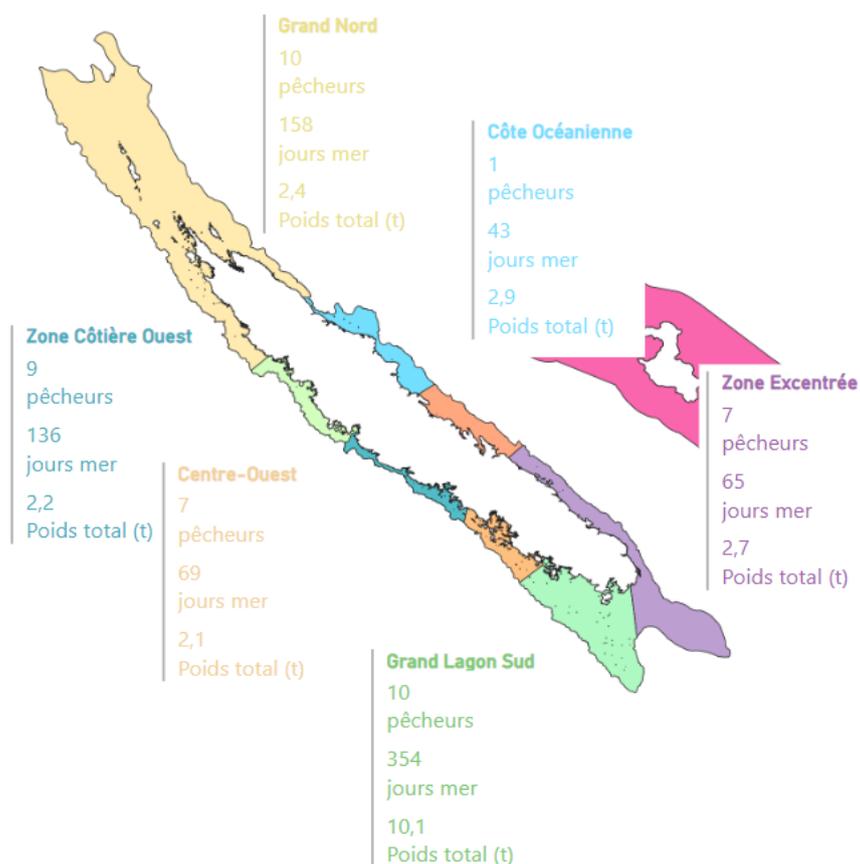
Si l'on analyse la composition des captures de ce métier (tableau 15), on peut noter que seuls 4 produits (espèces ou groupe d'espèces, à savoir : vivaneaux rouges (*Etelis sp.*), vivaneaux roses (*Pristipomoides sp.*), rougets de nuit et vivaneaux flamme), issus de cinq zones composent 78% des captures (17,5 tonnes sur 22,5).

L'importance de chaque produit peut varier de façon importante d'une zone à une autre :

- > Les captures de **vivaneaux rouges, roses et flammes** représentent 15 tonnes et proviennent de l'ensemble des zones, principalement du Grand Lagon Sud, à l'exception du vivaneau flamme déclaré uniquement dans la zone Centre-Ouest.

- > Les **loches profondes** n'ont été déclaré que dans le Grand Nord, avec de faibles volumes ;
- > Les **brèmes**, dont la olive, ne sont déclarées que faiblement dans les captures.

> Figure 32 : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022



> Tableau 15 : Volumé de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2021

	Centre-Ouest	Côte Océanienne	Grand Lagon Sud	Grand Nord	Zone Côtière Ouest	Zone Excentrée	Total
Vivaneaux rouges	0,3	1,6	4,4	1,2	1,4	0,6	9,5
Vivaneaux roses	0,0		2,5	0,7	0,2	0,9	4,2
Vivaneaux flammes		1,3					1,3
Loches profondes		0,0		0,3			0,3
Brèmes olives		0,0	0,0	0,0	0,1		0,2
Total	0,3	2,9	6,9	2,2	1,7	1,5	15,4

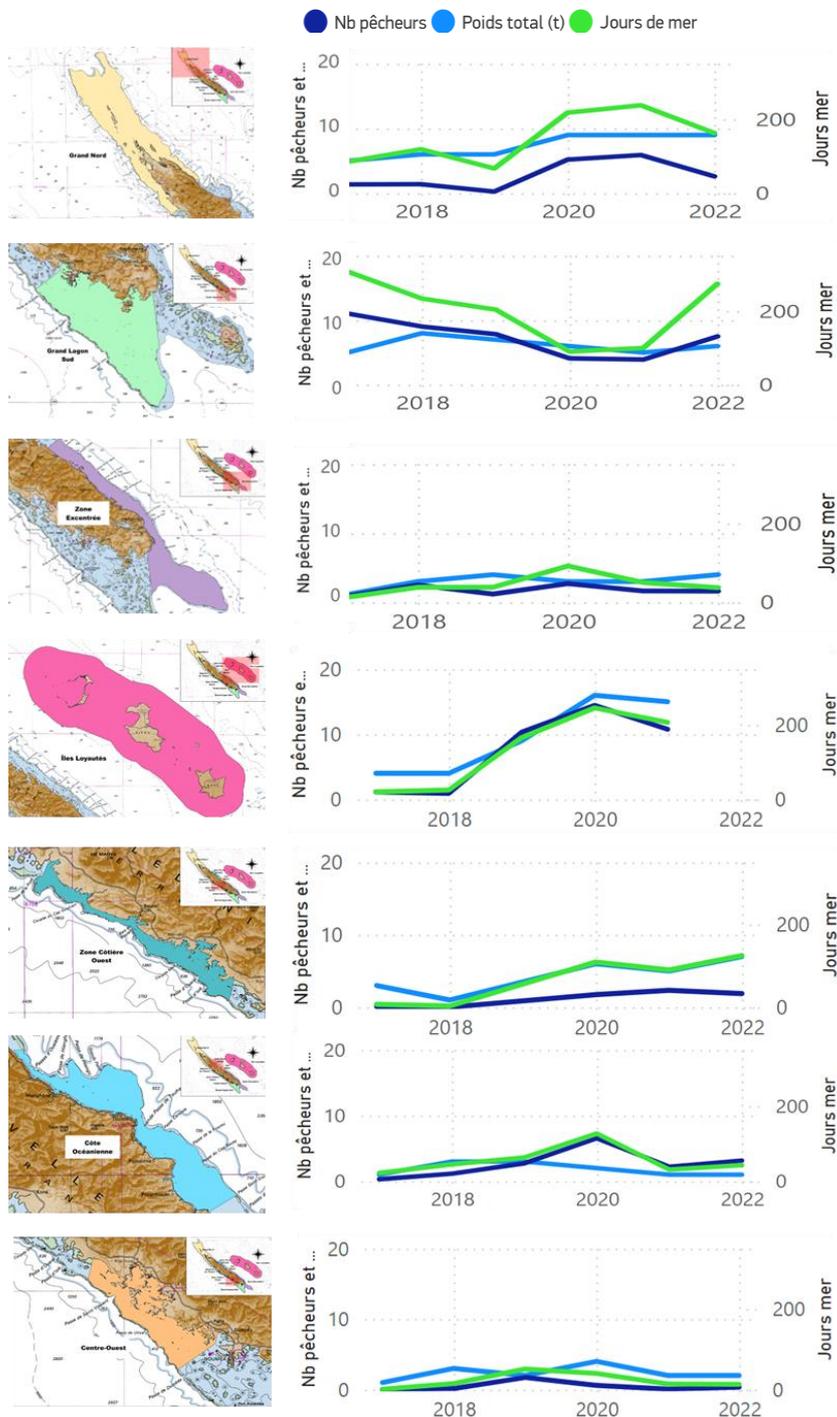
Les captures sont variables d'une zone à l'autre sur la période 2017-2022. La tendance est à la hausse pour les zones Grand Lagon Sud et Côte Océanienne, tandis que la tendance est plutôt stable pour les autres zones.

Tenant compte de l'absence de données dans la zone des Iles Loyauté qui constitue habituellement la région où ce métier est le plus pratiqué, les principales zones en termes de captures demeurent les mêmes sur la période.

On note tout de même une augmentation significative des captures de ce métier sur le Grand Lagon Sud, doublées par rapport à 2021. Le nombre de jours de mer passe de 303 en 2017 à 94 en 2021, l'effort tend à remonter en 2022 avec 275 jours de mer. Avec un nombre de pêcheurs qui pourtant évolue peu : 5 en 2017 et 6 en 2022

Un constat inverse est observé dans la région Grand Nord où le niveau des captures est divisé par 2. Par ailleurs, l'augmentation de l'effort (nombre de jours de mer) sur la période est significative. Il a été multiplié par 2,8 passant de 85 en 2017 à 238 en 2021, puis diminue en 2022. Le nombre de pêcheurs est quant à lui passé de 5 à 9 sur la période.

> **Figure 33** : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « moulinet aux poissons profonds » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022



4.8. Métier « traîne aux poissons du large »

 **16,1 tonnes**
sur les 752 t déclarées par
la pêche professionnelle proviennent
de ce métier en 2022 (2%)

La répartition des captures par grandes zones de pêche montre que les principales zones où ce métier est pratiqué sont (figure 34) :

> En **province Sud** : les captures sont observées dans la zone Centre-Ouest et Zone Côtière Ouest principalement ;

> En **province Nord** : dans la zone du Grand Nord et dans la zone Espace de l'Ouest ;

> Historiquement il s'agit d'une pêcherie fréquemment pratiquée en province des Îles Loyauté.

La zone de pêche du Grand Nord et la Zone Côtière Ouest sont les principales zones de captures (8,5 tonnes à elles deux).

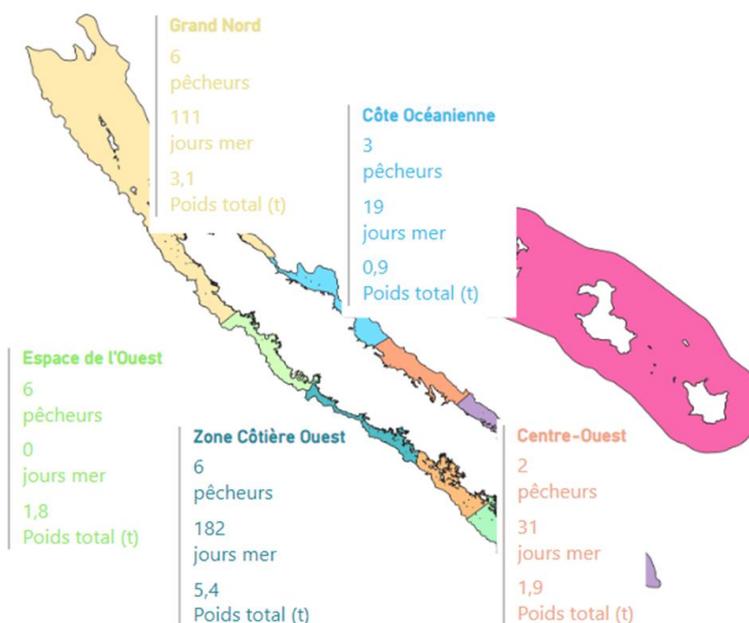
En analysant la composition des captures de ce métier (tableau 16), on peut noter que 5 produits (espèces ou groupe d'espèces, à savoir : thon jaune, wahoo, mahi-mahi, marlin, thon blanc et bonite) dans ces quatre zones composent 78% des captures (12,6 tonnes sur 16,1 tonnes).

L'importance de chaque produit peut grandement varier d'une zone à une autre :

> Les captures de **thonidés, thons jaunes et blancs** s'élèvent respectivement à 1,7 tonnes en Zone Côtière Ouest principalement et 1,1 tonnes à l'Espace de l'Ouest ;

> Les **wahoos** sont pêchés principalement dans la Zone Côtière Ouest et le Grand Nord (1,4 tonne et 1 tonne respectivement) ;

> **Figure 34** : Répartition du nombre de pêcheurs, de l'effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « traîne aux poissons du large » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022



> Les **mahi-mahi** sont pêchées sur l'ensemble des zones à l'exception de la Côte Océanienne à hauteur de 2,7 tonnes, principalement dans le Grand Nord et Zone Côtière Ouest ;

> Les captures de **marlins** sont prépondérantes dans la Zone Côtière Ouest (1,6 tonne).

> **Tableau 16** : Volume de captures (en tonnes) pour les principales espèces pêchées par le métier « traîne aux poissons du large » par ETH où il est majoritairement pratiqué en 2022

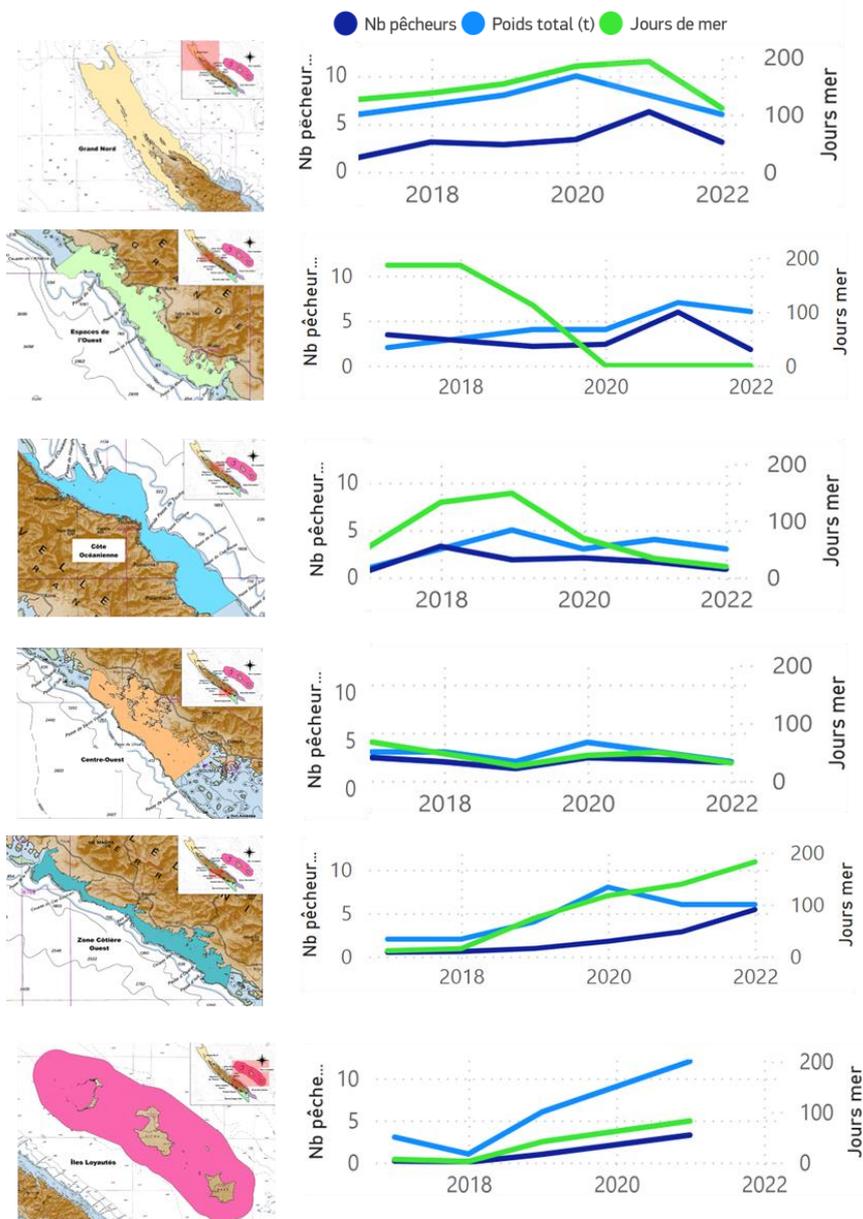
	Centre-Ouest	Côte Océanienne	Espace de l'Ouest	Grand Nord	Zone Côtière Ouest	Total
Thons jaunes	0,0	0,6	0,03	1,0	1,7	3,3
Wahoos / tazards du large	0,2		0,2	1,0	1,4	2,7
Mahi-Mahis	0,2	0,1	0,2	1,0	0,8	2,3
Marlins	0,1	0,1	0,3	0,1	1,6	2,1
Thons blancs			1,1			1,1
Bonites	1,0	0,02			0,1	1,1
Total	1,5	0,8	1,8	3,1	5,4	12,6

Au sein des zones où ce métier est principalement pratiqué, le nombre de pêcheurs est globalement stable sur la période à l'exception des Îles Loyauté où la tendance montre une hausse significative, de 4 pêcheurs en 2017 à 12 en 2021. En termes de captures, cette zone a vu une évolution positive de ses captures de 0,3 tonne en 2017 à 3,2 tonnes en 2021 en passant par un pic à 6,5 tonnes en 2020 (figure 35).

Les captures et l'effort de pêche associé sont variables d'une zone à l'autre sur la période 2017-2022.

L'augmentation (Figure 35) des prises est d'autant plus marquée dans la zone Grand Nord qui totalisait 1,5 tonne en 2017 pour 6,3 tonnes en 2021, associée à une augmentation de l'effort de pêche. En 2022, l'effort diminuant, les productions ont diminué à 5,4 tonnes, mais restent toutefois supérieures aux années antérieures à 2021.

> **Figure 35** : Evolution du nombre de pêcheurs (ayant réalisé ce métier), effort de pêche (en jours de mer) et du volume de captures (en tonnes) pour le métier « traîne aux poissons du large » par ETH où il est majoritairement pratiqué de 2017 à 2022



5. Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle

Les informations relatives à l'activité de pêche professionnelle côtière collectées par les trois provinces autorisent le calcul de quelques indicateurs, à la fois à l'échelle de la province mais également à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie lorsque le jeu de données est suffisamment robuste.

Ces indicateurs simples sont utiles pour suivre l'évolution de l'activité de pêche professionnelle, selon des composantes halieutiques et économiques.

Ainsi, le tableau 17 présente les valeurs calculées pour différents types d'indicateurs concernant l'effort de pêche, les captures par unité d'effort (CPUE) et certains

paramètres économiques. Pour chaque province, les calculs sont effectués uniquement à partir des données des pêcheurs ayant déclaré des jours de mer. De même, pour mieux prendre en compte la réalité des déclarations via les fiches de pêche, les ratios relatifs au carburant se limitent aux prises des pêcheurs ayant déclaré une consommation de carburant.

> **Tableau 17** : Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle en 2022 pour chaque province et pour l'ensemble du territoire. La colonne « Pays » affiche la somme des colonnes pour les deux premiers indicateurs, et la moyenne pour les indicateurs suivants

	P. Sud	P. Nord	Pays
Nb pêcheurs	117	141	258,00
Jours de mer déclarés	10451	2676	13127,00
Poids (kg) / pêcheur	4031,76	1949,34	2893,69
Poids (kg) / jours mer	45,14	102,71	56,87
L de carburant / Kg	0,96	1,93	1,19
Écart type (L / Kg)	1,50	19,80	
Chiffre d'affaires / Kg	1055,14	909,38	1017,79
Écart type (CA / Kg)	682,44	466,14	

5.1. Effort de pêche

L'effort de pêche est une information essentielle permettant d'évaluer l'intensité de l'activité de pêche. Il peut être décrit de multiples façons à l'intérieur d'une zone géographique ou sur une période donnée. Plus l'unité d'effort choisie est fine, plus l'estimation de l'intensité de l'activité est proche de la réalité de la pêche. En Nouvelle-Calédonie, les campagnes de pêche peuvent faire l'objet de durées variables selon la stratégie de pêche choisie (espèces ciblées, zone de pêche, etc.). Cependant, la majorité de l'activité de pêche repose sur des campagnes d'une journée.

En 2022, les provinces Nord et Sud ont collecté de l'information sur le nombre de jours de mer, toutefois la fiabilité des chiffres renseignés est variable. En effet, la province Sud déclare près de 10 500 jours de mer tandis que la province Nord n'en comptabilise qu'environ 2 500, ce qui est probablement sous-estimé au regard du nombre de pêcheurs et d'autorisations de pêche délivrées. En province des Îles Loyauté, les jours de mer sont uniquement répertoriés au niveau des trois points de vente de produits de la mer principaux, et ne sont pas connus pour 2022.

5.2. Capture par unité d'effort

Les captures par unité d'effort (CPUE) renseignent sur les valeurs de production rapportées à l'intensité de l'activité. On peut ainsi calculer différents indices de capture rapportés à une unité d'effort définie telle que la campagne de pêche, le pêcheur, le jour de mer, l'engin, le litre de carburant consommé, etc.

Les données collectées en 2022 permettent de présenter des valeurs annuelles par pêcheur mais également par jour de mer pour chacune des provinces ainsi que pour le territoire.

Les CPUE rapportées au pêcheur sont plus élevées en province Sud qu'en province Nord (4 035 et 1 950 kg/pêcheur respectivement). Le ratio pour la province des Îles Loyauté n'est pas connu en 2022.

Les CPUE rapportées au jour de mer affichent 45 kg/jour de mer en province Sud contre 102 kg/jour de mer en province Nord. En province des Îles Loyauté, ce chiffre n'est pas disponible pour 2022. Le nombre de jours de mer étant vraisemblablement sous-évalué en province Nord, cette valeur de CPUE est probablement surévaluée pour cette province.

5.3. Facteurs économiques

Ces indicateurs renseignent sur l'activité de la pêche professionnelle en termes de performance économique.

Le volume de carburant consommé pour la pratique de la pêche peut ainsi être utilisé comme un indicateur pertinent pour suivre l'évolution de l'activité. Le ratio « litre de carburant / kg pêché » s'élève à 1,1 pour la province Sud et 0,9 pour la province Nord.

Ces chiffres, du même ordre de grandeur et stables par rapport à 2020, reposent toutefois sur une quantité de carburant consommé déclaré ; rappelons que la précision de

cette déclaration est variable d'une province à l'autre. L'écart type associé témoigne de cette variabilité (pour l'indicateur L/kg, il est de 2,2 en province des Sud, contre 5,0 en province Nord). La donnée relative au carburant déclaré n'est pas disponible pour la province des Îles Loyauté en 2021.

Le chiffre d'affaires total rapporté à la production totale est de 1 003 FCFP/kg en provinces Sud et 1 089 FCFP/kg aux Îles Loyauté, contre 889 FCFP/kg en province Nord.

5.4. A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie

Le tableau 17 fait la synthèse des indicateurs les plus robustes en 2022 pour faire l'objet, dans l'état actuel du système de collecte de données, d'un suivi de l'évolution de l'activité de la pêche professionnelle côtière à l'échelle du territoire.

Ainsi, en 2022 l'activité de pêche professionnelle côtière en Nouvelle-Calédonie comptabilise plus de



Le Chiffre d'affaires rapporté à la production atteint une valeur d'environ



Elle génère la capture annuelle de plus de



Ce qui se traduit par le prélèvement de



6. Conclusions et perspectives

Ce rapport apporte les éléments de base à l'élaboration d'un système de suivi pérenne, capable de renseigner les acteurs de la filière sur l'évolution des composantes halieutique et économique de la pêche côtière professionnelle.

L'année 2022 est la 4^{ème} année de référence. Le rapport a été produit à l'aide de l'outil informatique « méta-infocentre », qui facilite la production des bilans statistiques et permet des analyses complémentaires et la production de nouveaux indicateurs avec une déclinaison géographique, par catégories d'espèces et par métiers, pour une période donnée (année(s), mois, etc.).

A l'heure actuelle, pour les provinces Sud et Nord, le suivi de la pêche côtière professionnelle repose sur un dispositif déclaratif de l'activité, et pour les Îles Loyauté, sur les données transmises par trois points centralisant la vente de produits de la mer. Sur le long terme, s'appuyant sur le méta-infocentre notamment, l'Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie a pour mission d'accompagner l'amélioration du système de collecte en vigueur et engage des actions permettant d'optimiser la qualité des informations récoltées. En termes de perspectives :

> Pour assurer des analyses cohérentes et affinées à l'échelle du territoire, l'Observatoire s'attelle à harmoniser les données de pêche entre chaque province et propose des améliorations en termes de collecte de données, tels qu'un référentiel géographique harmonisé et la création de nouveaux champs à renseigner au sein des fiches de pêches qui préciseront l'effort de pêche et affineront le zonage des sites de pêche.

> Pour certaines pêcheries à enjeux (crabes de palétuvier, holothuries, perroquets à bosse, poissons profonds, langoustes), l'Observatoire des pêches appuie les services techniques des provinces pour la mise en place de suivis spécifiques plus détaillés qui se traduisent par la mise en application de fiches de pêche spécifiques et la production de synthèses plus étoffées sur ces ressources.

> L'approche « métier » à nouveau proposée dans le bilan 2022 vise à caractériser l'activité de pêche au plus proche de la réalité économique à l'échelle du territoire. Elle présente une photographie de l'activité de pêche, sur l'année considérée, déclinée en fiche « métier » dont l'évolution des tendances au cours du temps pourra être utilisée à des fins de gestion.

L'Observatoire des pêches côtières est donc le guichet unique concernant les données et les informations relatives à la pêche côtière à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. C'est un outil au service des collectivités et des professionnels du secteur, indispensable pour la connaissance de cette filière et nécessaire pour sa structuration.



Annexes

> **Tableau 18** : Volumes de captures (en tonnes EPE) des espèces principalement pêchées par catégorie par province en 2022

Produits	P. Sud		P. Nord		TOTAL	
	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)
Crustacés						
Total	70,5	9,39%	28,8	3,84%	99,4	13,23%
Cigales et popiniées	0,2	0,03%			0,2	0,03%
Crabes de palétuvier	60,8	8,09%	24,3	3,23%	85,1	11,32%
Crabes de récif	0,0	0,00%			0,0	0,00%
Crabes divers	0,0	0,00%			0,0	0,00%
Crevettes	0,0	0,02%			0,2	0,02%
Langoustes	0,0	1,24%	4,6	0,61%	13,9	1,85%
Holothuries						
Total	0,0	9,35%	71,7	9,55%	142,0	18,90%
Holothurie ananas (T. ananas)	0,0	0,62%	7,4	0,98%	12,0	1,60%
Holothurie brune (A. echinites)	0,0	0,00%			0,0	0,00%
Holothurie caillou (A. lecanora)	0,0	0,00%			0,0	0,00%
Holothurie curry (S. herrmanni)	0,0	0,46%			3,4	0,46%
Holothurie grise (H. scabra)	0,0	2,29%	14,9	1,99%	32,1	4,28%
Holothurie léopard (B. argus)	0,0	1,31%	23,0	3,07%	32,9	4,37%
Holothurie mauritiana (A. varians)	0,0	0,96%	0,5	0,07%	7,7	1,03%
Holothurie mouton (H. lessoni)	0,0	0,01%	0,1	0,01%	0,1	0,02%
Holothurie noir long (A. palauensis)	0,0	0,58%	0,3	0,04%	4,7	0,62%
Holothurie noire (A. spinea)	0,0	0,55%	3,4	0,45%	7,5	1,00%
Holothurie noire boule (A. miliaris)	0,0	0,20%	3,3	0,43%	4,7	0,63%
Holothurie tête blanc (H. fuscogilva)	0,0	0,18%	5,9	0,79%	7,3	0,97%
Holothurie tête noire (H. whitmaei)	0,0	1,00%	10,0	1,33%	17,5	2,33%
Holothurie vert / greenfish (S. chloronotus)	0,0	0,02%	2,8	0,37%	3,0	0,39%
Holothuries divers			0,1	0,02%	0,1	0,02%
Holothuries géante (T. anax)	0,8	0,10%			0,8	0,10%
Holothuries trompe d'éléphant (H. fusco.)	8,1	1,08%	0,0	0,01%	8,1	1,08%
Mollusques						
Total	12,5	1,67%	11,3	1,51%	23,8	3,17%
Araignées	0,1	0,01%	0,0	0,00%	0,1	0,02%
Bénitiers	0,4	0,05%	0,3	0,05%	0,7	0,10%
Bigorneaux			0,0	0,00%	0,0	0,00%
Coquillages divers	0,1	0,01%	0,1	0,01%	0,2	0,02%
Grisettes	2,2	0,29%	0,1	0,01%	2,3	0,30%
Huîtres	0,9	0,12%	0,1	0,01%	0,9	0,12%
Poulpes	3,7	0,50%	1,1	0,15%	4,8	0,64%
Sauteurs	0,3	0,04%	0,0	0,00%	0,3	0,04%
Seiches / calmars	0,4	0,05%			0,4	0,05%
Trocas	0,3	0,03%	9,6	1,28%	9,8	1,31%
Trocas chairs	1,3	0,17%			1,3	0,17%
Trocas coquilles	3,0	0,40%			3,0	0,40%
Poissons du large						
Total	12,2	1,63%	8,6	1,14%	20,8	2,77%
Bonites	1,0	0,14%	0,0	0,00%	1,1	0,14%
Brèmes noires	0,0	0,00%			0,0	0,00%
Espadons	0,0	0,00%	0,0	0,00%	0,0	0,00%
Mahi-Mahis	1,0	0,13%	1,5	0,21%	2,5	0,34%
Marlineaux	0,1	0,01%			0,1	0,01%
Marlins	1,7	0,22%	0,7	0,09%	2,3	0,31%
Thons blancs	0,1	0,02%	1,3	0,18%	1,5	0,20%
Thons divers	0,4	0,05%	0,0	0,00%	0,4	0,05%
Thons jaunes	6,2	0,82%	3,7	0,49%	9,9	1,32%
Thons obèses	0,1	0,01%	0,1	0,01%	0,2	0,02%
Wahoos / tazards du large	1,7	0,22%	1,2	0,16%	2,9	0,38%

Poissons profonds						
Total	11,2	1,49%	7,5	0,99%	18,7	2,49%
Brèmes olives	0,1	0,02%	0,1	0,01%	0,2	0,03%
Sérioles	0,0	0,01%	0,0	0,00%	0,1	0,01%
Loches Bagnards	0,2	0,02%	0,4	0,05%	0,5	0,07%
Loches profondes	0,2	0,02%	0,3	0,04%	0,5	0,06%
Vivaneaux divers	0,5	0,07%	0,0	0,01%	0,6	0,08%
Vivaneaux flammes			1,3	0,17%	1,3	0,17%
Vivaneaux poulets	0,0	0,00%	0,0	0,01%	0,1	0,01%
Vivaneaux roses	3,5	0,47%	0,9	0,12%	4,4	0,59%
Vivaneaux rouges	6,6	0,88%	4,4	0,59%	11,1	1,48%
Poissons récifo-lagonaires						
Total	284,7	37,90%	161,5	21,50%	446,2	59,40%
Aiguillettes / Orphies	3,0	0,39%	0,1	0,01%	3,0	0,40%
Balabios / Blancs Blancs / Matous	0,3	0,05%	0,4	0,05%	0,8	0,10%
Becs de cane	17,3	2,31%	19,9	2,65%	37,2	4,95%
Bécunes	0,3	0,04%			0,3	0,04%
Bossus	21,4	2,84%	14,2	1,89%	35,5	4,73%
Brèmes	0,0	0,00%	0,0	0,00%	0,0	0,01%
Carangues	14,1	1,88%	1,9	0,25%	16,0	2,13%
Communards	0,0	0,00%	0,0	0,00%	0,0	0,00%
Crocros	0,4	0,05%	0,7	0,09%	1,1	0,15%
Dawas	19,1	2,54%	13,1	1,74%	32,2	4,28%
Divers autres poissons récifo-lagonaires	11,2	1,49%	0,6	0,08%	11,8	1,57%
Divers petits pélagiques / fritures	0,5	0,06%	1,5	0,20%	2,0	0,27%
Glug-Glugs	0,7	0,09%			0,7	0,09%
Gueules rouges	2,1	0,28%			2,1	0,28%
Jaunets	0,4	0,05%	2,2	0,29%	2,5	0,34%
Lanternes	0,3	0,03%			0,3	0,03%
Loches bleues	2,7	0,35%	2,2	0,30%	4,9	0,65%
Loches divers	7,6	1,01%	9,1	1,22%	16,7	2,22%
Loches grisettes	0,8	0,11%	3,7	0,49%	4,5	0,60%
Loches rondes	1,4	0,19%			1,4	0,19%
Loches saumonées	2,0	0,27%	18,8	2,50%	20,8	2,77%
Maquereaux	29,0	3,87%	0,1	0,01%	29,1	3,88%
Mekouas	0,4	0,05%	0,1	0,02%	0,5	0,06%
Mulets	67,8	9,03%	50,0	6,66%	117,8	15,69%
Perroquets	32,3	4,30%	6,2	0,83%	38,5	5,13%
Perroquets à bosses	1,9	0,25%	5,6	0,74%	7,5	1,00%
Picots divers	6,2	0,82%	1,3	0,17%	7,5	0,99%
Picots gris	21,7	2,89%	0,0	0,00%	21,7	2,89%
Picots rayés	2,9	0,39%	2,2	0,30%	5,1	0,69%
Pouattes	0,1	0,01%	2,2	0,29%	2,3	0,30%
Prêtres	0,1	0,01%			0,1	0,01%
Raies et requins divers	0,0	0,01%			0,0	0,01%
Rougets de nuit	5,4	0,72%	0,1	0,01%	5,5	0,73%
Rougets divers	5,7	0,76%	0,7	0,10%	6,5	0,86%
Sabres	0,2	0,02%			0,2	0,02%
Sardines	0,7	0,09%	0,1	0,02%	0,8	0,11%
Sérioles	0,1	0,02%			0,1	0,02%
Tazards du lagon	3,0	0,40%	4,2	0,56%	7,2	0,96%
Wiwas / Ui-Uas	1,6	0,21%	0,2	0,03%	1,8	0,24%
TOTAL	461,8	61,47%	289,5	38,53%	751,3	100%

> **Tableau 19** : Chiffre d'affaires (CA) et prix moyen à la première vente (CFP) des espèces principalement pêchées par catégorie par province en 2021

Produits	P. Sud		P. Nord		TOTAL	
	CA	Prix moyen	CA	Prix moyen	CA	Prix moyen
Crustacés						
Total	104 983 592	1 290,43	37 091 985	1 204,01	142 075 577	1 270,12
Cigales et popinées	850 301	2 891,60			850 301	2 891,60
Crabes de palétuvier	72 828 286	1 156,11	28 974 990	1 208,23	101 803 276	1 168,63
Crabes de récif	23 100	3 113,47			23 100	3 113,47
Crabes divers	3 600	690,46			3 600	690,46
Crevettes	370 960	1 474,48			370 960	1 474,48
Langoustes	30 907 345	1 984,09	8 116 995	1 169,87	39 024 340	1 789,82
Holothuries						
Total	28 381 261	538,43	26 582 251	591,58	54 963 512	560,26
Holothurie ananas (T. ananas)	1 074 181	477,79	1 626 075	537,07	2 700 256	503,13
Holothurie brune (A. echinites)	21 700	622,80			21 700	622,80
Holothurie caillou (A. lecanora)	800	779,85			800	779,85
Holothurie curry (S. herrmanni)	2 040 975	350,08			2 040 975	350,08
Holothurie grise (H. scabra)	8 682 560	525,74	2 901 256	361,70	11 583 816	475,11
Holothurie léopard (B. argus)	2 370 980	461,68	4 484 895	560,15	6 855 875	514,01
Holothurie mauritiana (A. varians)	1 651 270	505,33	173 750	602,24	1 825 020	548,77
Holothurie mouton (H. lessoni)	86 400	362,40	4 400	387,20	90 800	366,21
Holothurie noir long (A. palauensis)	1 092 200	404,27	115 430	489,37	1 207 630	429,03
Holothurie noire (A. spinea)	1 036 670	476,18	897 805	525,43	1 934 475	496,85
Holothurie noire boule (A. miliaris)	383 500	443,77	836 375	407,88	1 219 875	422,09
Holothurie tête blanc (H. fuscogilva)	1 559 350	482,18	6 855 090	777,32	8 414 440	611,82
Holothurie tête noire (H. whitmaei)	7 675 285	681,97	8 346 215	667,73	16 021 500	675,05
Holothurie vert / greenfish (S. chloronotus)	21 950	356,35	300 690	340,18	322 640	342,20
Holothuries divers			37 630	599,17	37 630	599,17
Holothuries géante (T. anax)	45 000	342,41			45 000	342,41
Holothuries trompe d'éléphant (H. fusco.)	638 440	319,12	2 640	546,49	641 080	323,41
Mollusques						
Total	13 433 935	1 181,96	8 897 389	1 022,54	22 331 324	1 131,10
Araignées	52 000	900,52	25 575	1 182,30	77 575	1 041,41
Bénitiers	583 390	1 073,65	554 759	799,99	1 138 149	955,06
Bigorneaux			2 000	684,65	2 000	684,65
Coquillages divers	44 300	1 160,85	71 652	964,84	115 952	1 080,14
Grisettes	883 300	799,35	53 500	677,43	936 800	787,55
Huîtres	1 616 755	1 390,13	83 750	1 001,22	1 700 505	1 363,00
Poulpes	5 107 110	1 282,27	1 445 460	947,41	6 552 570	1 175,84
Sauteurs	402 000	1 444,20		355,18	402 000	1 323,20
Seiches / calmars	470 600	1 015,88			470 600	1 015,88
Trocas	529 830	1 758,18	6 660 693	1 088,19	7 190 523	1 240,99
Trocas chairs	3 424 650	1 139,57			3 424 650	1 139,57
Trocas coquilles	320 000	337,63			320 000	337,63
Poissons du large						
Total	11 639 307	1 099,84	5 342 515	1 022,17	16 981 822	1 073,32
Bonites	245 000	496,09	10 500	1 020,16	255 500	519,91
Brèmes noires	7 205	486,83			7 205	486,83
Espadons	46 500	1 715,18	5 500	885,10	52 000	1 300,14
Mahi-Mahis	1 299 410	1 051,47	1 428 993	1 039,87	2 728 403	1 045,76
Marlineaux	8 000	303,72			8 000	303,72
Marlins	1 444 868	1 289,47	343 578	973,47	1 788 446	1 159,35
Thons blancs	124 056	1 205,81	1 078 512	919,34	1 202 568	971,42
Thons divers	191 300	385,33	8 000	1 100,00	199 300	440,30
Thons jaunes	6 758 300	1 288,63	1 509 278	993,76	8 267 578	1 210,00
Thons obèses	80 868	1 185,02	0		80 868	1 185,02
Wahoos / tazards du large	1 433 800	1 033,34	958 154	954,43	2 391 954	1 007,04
Poissons profonds						
Total	15 221 738	1 489,91	10 305 030	1 095,56	25 526 768	1 364,44
Brèmes olives	240 680	1 486,68	82 978	1 125,02	323 658	1 383,35
Sépioles	25 050	1 033,92	20 305	1 140,62	45 355	1 069,49
Loches Bagnards	165 400	1 463,82	314 088	984,62	479 488	1 224,22
Loches profondes	90 660	1 291,19	300 550	1 146,00	391 210	1 191,37
Vivaneaux divers	864 144	1 590,30	51 250	1 363,66	915 394	1 538,00
Vivaneaux flammes			1 969 930	1 599,88	1 969 930	1 599,88

Vivaneaux poulets	20 700	1 881,82	50 050	883,53	70 750	1 133,11
Vivaneaux roses	4 086 830	1 392,05	1 161 218	1 120,80	5 248 048	1 348,46
Vivaneaux rouges	9 728 274	1 499,48	6 354 661	1 098,73	16 082 935	1 345,81
Poissons récifo-lagonaires						
Total	190 266 397	810,10	88 186 791	736,21	278 453 188	789,37
Aiguillettes / Orphies	1 170 450	565,27	73 920	1 021,48	1 244 370	581,28
Balabios / Blancs Blancs / Matous	236 022	784,88	259 400	677,54	495 422	737,17
Becs de cane	12 185 203	795,48	11 618 494	645,56	23 803 697	733,20
Bécunes	130 000	573,18			130 000	573,18
Bossus	14 882 329	783,97	8 026 670	658,45	22 908 999	741,01
Brèmes	15 315	822,28	8 280	1 028,40	23 595	863,50
Caranques	2 683 085	744,60	851 748	615,96	3 534 833	716,66
Communards	9 100	1 652,38	9 001	604,82	18 101	866,71
Crocros	228 220	890,24	258 730	554,97	486 950	771,03
Dawas	13 195 860	861,22	8 435 667	780,21	21 631 527	831,36
Divers autres poissons récifo-lagonaires	7 575 695	833,31	423 380	791,93	7 999 075	828,25
Divers petits pélagiques / fritures	222 140	808,35	999 120	763,35	1 221 260	776,62
Glug-Glugs	253 680	712,93			253 680	712,93
Gueules rouges	1 622 996	779,14			1 622 996	779,14
Jaunets	282 525	818,41	1 485 544	680,15	1 768 069	704,37
Lanternes	190 250	993,13			190 250	993,13
Loches bleues	2 355 050	765,58	1 870 448	620,53	4 225 498	682,20
Loches divers	4 701 891	760,31	4 079 140	666,57	8 781 031	721,77
Loches grisettes	435 280	796,77	1 722 278	659,12	2 157 558	710,74
Loches rondes	955 400	795,94			955 400	795,94
Loches saumonées	1 633 802	763,67	13 788 564	671,23	15 422 366	695,47
Maquereaux	17 347 480	640,58	49 000	700,00	17 396 480	641,28
Mekouas	233 800	711,67	82 033	710,78	315 833	711,30
Mulets	27 568 368	680,52	15 635 649	587,32	43 204 017	660,04
Perroquets	28 523 080	1 000,23	4 817 517	879,18	33 340 597	971,16
Perroquets à bosses	1 941 820	1 164,02	4 723 256	871,35	6 665 076	956,71
Picots divers	6 647 112	909,89	888 744	742,89	7 535 856	885,25
Picots gris	23 670 678	1 040,79	28 610	643,91	23 699 288	1 028,19
Picots rayés	4 718 437	1 082,37	2 976 725	1 031,65	7 695 162	1 065,64
Pouattes	79 700	752,94	1 669 571	667,17	1 749 271	678,05
Prêtres	50 080	619,14			50 080	619,14
Raies et requins divers	40 353	980,69			40 353	980,69
Rougets de nuit	5 044 095	786,28	59 170	620,79	5 103 265	772,86
Rougets divers	5 302 962	896,55	544 002	766,59	5 846 964	867,51
Sabres	57 000	560,30			57 000	560,30
Sardines	467 987	816,63	71 750	1 244,76	539 737	969,53
Sépioles	105 767	1 022,89			105 767	1 022,89
Tazards du lagon	2 315 730	985,05	2 596 340	676,05	4 912 070	825,56
Wiwas / Ui-Uas	1 187 655	867,55	134 040	699,57	1 321 695	830,80
TOTAL	363 926 230	1 052,80	176 405 961	916,26	540 332 191	1 015,57

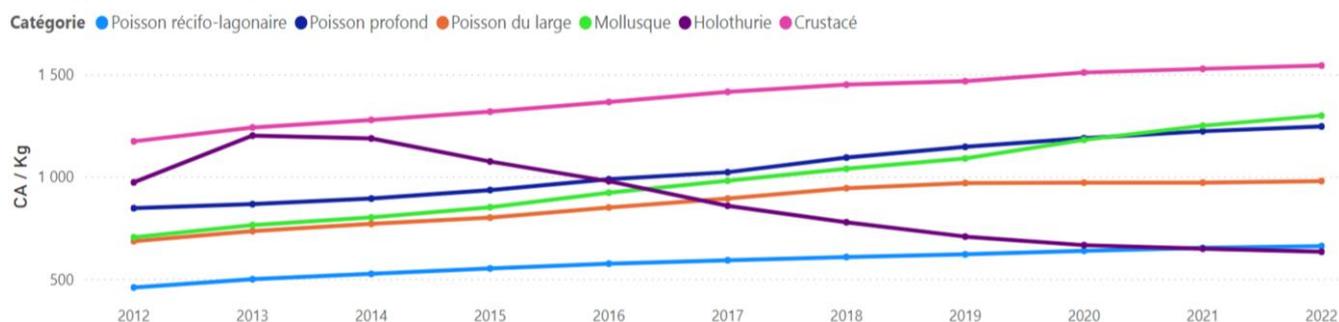
> **Figure 36** : Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Sud sur les dix dernières années

CA / Kg par Année et Catégorie



> **Figure 37** : Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Sud sur les dix dernières années

CA / Kg par Année et Catégorie





OBSERVATOIRE
DES PÊCHES CÔTIÈRES
NOUVELLE-CALÉDONIE

ADECAL Technopole | Immeuble Fonbonne – 2e étage | 15 rue Charles de Verneilh, Quartier Latin

BP 2384 - 98846 Nouméa Cedex | Tel : +687 24 90 77

adecal@adecal.nc | www.technopole.nc

